

Le Comité de l'aéroport de Québec recommande la construction d'une piste parallèle

par Pierre MARTEL

Dans un mémoire remis hier à l'administration régionale de Québec de Transports Canada, le comité conjoint de l'aéroport de Québec recommande de construire une piste parallèle à la piste principale pour desservir l'aviation générale.

C'est là la principale recommandation contenue dans le mémoire qui se veut une suite au plan directeur de l'aéroport de Québec rendu public en août 1978 par Transports Canada.

La recommandation du comité conjoint va à l'encontre du plan directeur de Transports Canada qui recommandait plutôt la construction d'un aéroport satellite sur la Rive-Sud.

Le comité conjoint de l'aéroport de Québec explique sa recommandation de construire une piste parallèle de préférence à un aéroport satellite sur la Rive-Sud par quatre points qu'il estime importants: les contraintes administratives fédérales, les contraintes administratives provinciales, le contentieux intergouvernemental et l'accès à l'aéroport satellite sur la Rive-Sud.

En faisant cette recommandation, le comité conjoint se rend à une

demande formulée à maintes reprises, dans le passé, par l'Association des gens de l'air du Québec.

Toutefois, à moyen terme, le comité conjoint recommande à Transports Canada de poursuivre ses recherches d'un site et d'acheter les terrains requis pour satelliser une partie de ses opérations.

Autres recommandations

Par ailleurs, le comité conjoint de l'aéroport de Québec, formé de représentants de la CUQ, des villes de Québec et Sainte-Foy, du MEER, de Transports Canada, de l'OPDQ, des Gens de l'air, de la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain ainsi que de divers usagers de l'aéroport, formule quatre recommandations.

Ainsi, le comité demande de réaliser au plus tôt les travaux d'améliorations de l'axe Duplessis, de doter l'aéroport d'une structure convenable de support à l'aviation générale en augmentant les divers équipements à cette fin, de procéder au zonage des environs de l'aéroport de Québec par une législation provinciale et des réglementations municipales afin de minimiser les coûts économiques et sociaux des éventuels déplacements et

de hâter l'agrandissement de l'aérogare en moins de trois ans.

D'autre part, tout en formulant ces recommandations, le comité conjoint de l'aéroport de Québec manifeste sa satisfaction à Transports Canada pour le début des travaux d'allongement de la piste 06-24, l'installation de passerelles d'embarquement, les divers réaménagements opérés à l'intérieur de l'aérogare et le maintien des services de radar à l'aéroport de Québec.

Dumas

En recevant le rapport des mains du président du comité, l'ingénieur Jacques L. Charland, l'administrateur principal de Transports Canada pour le Québec, M. André Dumas, s'est montré très prudent dans ses commentaires.

Tout en soulignant qu'il achèverait les recommandations au bureau du ministre fédéral des Transports, M. Dumas n'a pas formulé d'opinions précises sur les suggestions du comité.

Tout au plus, sur la question de la piste parallèle pour des fins d'aviation générale, M. Dumas a rappelé à un journaliste que la politique du ministère des Transports était de séparer les activités d'aviation générale et celles de l'aviation à horaire régulier.



M. André Dumas, de Transports Canada (à gauche), vient de recevoir des mains du président du comité, M. Jacques L. Charland, le mémoire du comité conjoint de l'aéroport de Québec.

Les banquiers

Trop de délais dans la révision de la législation bancaire

par Claude PAPINEAU

OTTAWA (PC) — L'Association des banquiers canadiens estime que le nouveau gouvernement conservateur doit en priorité compléter la révision de la législation bancaire, amorcée sous le gouvernement précédent.

Dans son rapport annuel, publié hier à Ottawa, le président de l'Association, M. Gordon Bell, a déclaré que les délais qui ont entouré le processus de révision décennale de la Loi sur les banques ont créé "une atmosphère d'incertitude défavorable au sein de la communauté financière, incertitude qui constitue un obstacle aux travaux de planification des institutions financières et qui sème le doute et la confusion dans l'esprit de nos employés, de nos clients et de nos concurrents".

La législation bancaire actuelle devait venir à échéance en 1977, mais elle a été prorogée à trois reprises, jusqu'au 1er avril 1980.

Dans son rapport, l'Association des banquiers canadiens indique d'autre part qu'au cours de l'exercice financier terminé au 31 octobre 1978, le revenu global des banques canadiennes a augmenté de 25 pour cent, atteignant près de \$14,5 milliards, au regard de quelque \$11,6 milliards l'année précédente.

On explique que cette augmentation s'explique par la croissance du volume des transactions, plutôt que par un changement important dans la marge des bénéfices.

Les gains après-impôts des banques représentent quelque 55 cents pour chaque \$100 de l'actif en 1978, qui, précise-t-on, s'est établi à \$193,4 milliards, soit une augmentation de 21,5 pour cent par rapport à 1977.

L'association a repris les critiques qu'elle a déjà formulées contre la révision proposée de la législation bancaire, qui, soutient-on, ne tient pas compte de la nécessité de soumettre les activités bancaires des soi-disant "quasi-banques", à savoir les caisses populaires, les caisses d'économie et les sociétés de fiducie, au contrôle fédéral.

"En l'absence d'un système de réglementation national fortement structuré, la communauté financière pourrait être exposée à un fractionnement, ce qui orienterait le Canada encore davantage vers un double système bancaire.

"Le danger qui guette le pays en ce domaine, c'est l'existence d'un système financier dont une partie échapperait au contrôle monétaire et à

la réglementation exercée par le gouvernement fédéral", dit le rapport.

Pour garantir une meilleure concurrence entre les différentes institutions bancaires et para-bancaires, l'association soutient qu'il ne faut pas, contrairement à la législation déjà présentée au Parlement, limiter les activités des banques dans le secteur des services de traitement des données qu'elles peuvent offrir à leurs clients.

On s'oppose en outre à toutes restrictions qui pourraient être imposées aux banques dans les secteurs du prêt hypothécaire, du crédit-bail et de l'affacturage.

Par ailleurs, l'Association des banquiers réclame, dans son rapport, que les tribunaux fassent preuve d'une plus grande sévérité pour les auteurs de hold-up.

"Les sentences exemplaires imposées aux responsables d'enlèvement ont porté fruit, et nous sommes plus convaincus que jamais qu'une plus grande sévérité à l'endroit des responsables de vols à main armée produirait un déclin semblable dans le nombre de hold-up", soutient le rapport, soulignant qu'en 1976, les banques du Québec avaient été la scène de 776 attentats sur un total de 1,046 pour l'ensemble du Canada, soit quelque 74 pour cent.

Selon l'OCDE

La consommation de pétrole devra être réduite de 5%

par Marcus ELIASON

PARIS (AP) — La menace d'une nouvelle hausse pétrolière a conduit les pays industriels de l'Occident à juger "absolument essentielle" une réduction de cinq pour cent de la consommation.

Douze jours avant la réunion à Genève des membres de l'OPEP et quinze jours avant le sommet économique de Tokyo, les experts de la réunion ministérielle de l'OCDE ont jugé qu'il serait bon d'envisager des mesures plus strictes pour réduire la consommation en 1980.

Le Koweït a déjà annoncé son intention d'augmenter ses prix et de réduire sa production dans le but de forcer les Occidentaux à économiser le pétrole.

La hausse du pétrole, qui a atteint 30 pour cent depuis décembre, a conféré un caractère d'urgence à la réunion des 24 pays de l'Organisation de Coopération et de Développement économique.

Le ministre français de l'Economie, M. René Monory, a insisté sur le rôle des pays de l'OPEP dans l'évolution économique mondiale mais aussi sur la nécessité pour les Occidentaux de réduire leur consommation et de développer les énergies de remplacement comme le nucléaire.

"Il est absolument essentiel que l'engagement pour une réduction de cinq pour cent de la consommation de pétrole soit total et rapidement appliqué", a déclaré M. Charles Schultze, président de la Commission de Politique économique de l'OCDE et prési-

dent du groupe de conseillers de M. Jimmy Carter.

Blumenthal

Le secrétaire américain au Trésor Michael Blumenthal a déclaré que, ces dernières semaines, de sombres nuages sont apparus. "Ils nous menacent d'une inflation encore pire et d'une dégradation des paiements, cela à un moment où la croissance dont nous avons besoin pour réduire le chômage risque d'être freinée".

Ces nuages sont le fait, selon lui, de la réduction de la production iranienne et de la décision de plusieurs membres de l'OPEP de faire de même.

Le ministre de l'Economie ouest-allemand Otto Lamsdorff a invité ses collègues à "analyser la nouvelle situation sans passion et sans excitation inopportune, phénomènes dont nous avons eu malheureusement des exemples ces derniers jours".

Le ministre faisait, semble-t-il, allusion à la décision de Washington de subventionner certaines importations de pétrole. Les pays européens

considèrent que l'initiative de Washington a eu pour effet de faire monter davantage les prix. Il a concédé toutefois que "l'incertitude croissante concernant les approvisionnements en pétrole aurait probablement des effets négatifs considérables" sur la planification économique.

Pour M. Schultze, il n'y a que deux moyens de stimuler la croissance: réduire les impôts sur les biens de consommation — mais il s'agit "d'un procédé délicat" — ou de bloquer les salaires.

Le secrétaire américain au Trésor s'est prononcé en faveur d'un accroissement des investissements, même si cela affecte le consommateur. "Nos économies ne répondent pas assez à l'évolution de la demande comme elles le faisaient naguère. La productivité et l'investissement laissent à désirer dans un grand nombre de nos pays. Les structures fiscales dans certains pays annulent l'innovation et le goût du risque".

M. Schultze a dû conclure: "Les mesures politiques idéales sont probablement impossibles pour des raisons politiques ou institutionnelles".

Un groupe de Cap-Chat acquerrait deux usines appartenant à Rexfor

par Michel DAVID

du bureau du Soleil

CAP-CHAT — Tout indique que la scierie Chic-Choc de Sainte-Anne-des-Monts et l'usine de rabotage de Cap-Chat, actuellement propriété de la société d'Etat Rexfor, passeront bientôt entre les mains d'un groupe d'hommes d'affaires de Cap-Chat pour la somme de \$800,000.

Selon le président de la nouvelle compagnie, provisoirement enregistrée sous le matricule 91583 Canada Limitée, M. Lorenzo Roy, de Cap-Chat, la transaction serait à ce point imminente qu'elle pourrait être chose faite dès la fin de juin ou le début de juillet.

Du côté de Rexfor, on n'a pas été aussi catégorique quant à la date, mais on ne nie pas que des pourparlers soient en cours. Le ministre des Terres et Forêts, M. Yves Bérubé, avait d'ailleurs exprimé son désir de voir les hommes d'affaires et la population de la région se porter acquéreurs de leur usine.

Financement

L'usine de sciage de Sainte-Anne-des-Monts, n'était évaluée qu'à \$50,000 en 1978. Mais Rexfor y a depuis ce temps investi plus d'un demi-million de dollars. Si on y ajoute l'usine de rabotage de Cap-Chat et l'équipement supplémentaire qu'on veut acquérir, l'ensemble du projet s'élève à un million de dollars. Il n'est toutefois pas question pour le moment de racheter l'usine de sciage de Grande-Vallée, également propriété de Rexfor.

En vertu des modalités de son incorporation, la compagnie est limitée à 50 actionnaires. Elle en compte à ce jour 45, pour un capital-actions de \$150,000.

Une demande de modification de la charte a été déposée, il y a deux semaines, devant la Commission des valeurs mobilières, à Ottawa, pour modifier la charte de façon à accueillir plus d'actionnaires. On compte ainsi augmenter le capital-actions à \$400,000. Aucun actionnaire ne pourrait toutefois détenir plus de 20 pour 100 des actions.

Le groupe tente également d'obtenir une subvention de l'Office de planification économique du Québec (OPDQ), dans le cadre du programme de création d'emplois communautaires inscrit au volet quatre de l'Opération de solidarité économique (OSE), qui prévoit la participation financière des employés. Il pourrait détenir jusqu'à 25 pour 100 des actions.

Au bureau régional de l'OPDQ, à Rimouski, on a pas voulu préciser le montant que pourrait atteindre cette subvention, le dossier n'étant apparemment pas complet.

Production

Sitôt la transaction complétée, la compagnie laisserait quelques semaines à Rexfor pour honorer ses contrats, puis se lancerait à son tour dans la production.

Elle pourrait compter sur les 15,000 unités actuellement attribuées à la scierie Chic-Choc, les 5,000 unités supplémentaires prévues cette année pour alimenter la scierie, et 35,000 nouveaux unités octroyés par le ministère des Terres et Forêts, pour un approvisionnement total de 55,000 unités.

On assure que la nouvelle entreprise pourrait écouler 60 pour 100 de sa production en Grande-Bretagne. Environ 175 employés y travailleraient entre huit et dix mois par année. Les effectifs actuels de Rexfor sont d'environ 250 personnes.



Le Soleil, André Boucher

Entente entre le CRIQ et Laval

Le recteur de l'université Laval, Jean-Guy Paquet, et le président-directeur du Centre de recherche industrielle du Québec, M. André Marier (au centre), signent sous les yeux réjouis du vice-recteur à la recherche, Jacques Desautels (à droite), une entente sur la valorisation industrielle. Le président Marier a dit que les travaux de recherche universitaire mènent souvent à des résultats dont le potentiel économique est fort intéressant. La réalisation de ce potentiel dépend fréquemment plus des capacités de passage au niveau

de la production industrielle que de sa valeur en soi. Dans ce milieu concurrentiel, la rapidité de ce transfert peut faire toute la différence entre un résultat intéressant... appliqué ailleurs et le bénéfice de la production dans une de nos entreprises. Le CRIQ mettra ses ressources sous la forme d'un développement technologique. L'accord comprend aussi l'assistance aux inventeurs. Le CRIQ entend développer ce genre d'accord et l'étendre à d'autres universités. À gauche: M. François Labrousse, secrétaire du CRIQ.

l'est du québec

Sept-Îles · Hauterive · Forestville · Rimouski · Matapédia · Baie

Ultimatum de 24 heures au ministre Bérubé pour le permis de coupe en forêt publique

par J.-Claude PAQUET

du bureau du Soleil

RIMOUSKI — Les neuf sociétés d'exploitation et groupements forestiers de l'Est du Québec ont donné, hier, un ultimatum de 24 heures au ministre des Terres et Forêts, M. Yves Bérubé, selon lequel il doit leur remettre des permis de coupe dans la forêt publique.

A défaut d'une réponse favorable dans ce délai, les neuf organismes représentant 1.000 travailleurs se sont donné rendez-vous à midi, aujourd'hui, à l'église de Saint-Mathieu, et quelque 50 hommes entreront dans la Seigneurie Nicolas Rioux, où ils débuteront les travaux en forêt publique.

Au cours d'une conférence de presse donnée hier matin par les neuf sociétés d'exploitation et groupements forestiers, les représentants de ces organismes de gestion en commun du territoire du Bas-Saint-Laurent ont affirmé qu'ils n'avaient pas cessé, au cours des dernières années, de manifester leur refus volontaire de l'aménagement des ressources de leur territoire. Ils ont affirmé que l'aménagement des ressources de leur territoire ne peut se faire que par la gestion collective, et nous continue-

rons d'en exiger l'exploitation rationnelle pour et par les gens du milieu, en complémentarité à l'aménagement des forêts privées.

Le porte-parole de ces organismes, M. Jean-Guy Gagnon, directeur de la Société d'exploitation des ressources de la vallée, a affirmé que les maigres volumes obtenus dans les aires de coupe sur lesquelles les organismes ont dû mettre en place les infrastructures nécessaires et qui leur ont permis de survivre en assurant le manque à gagner des subventions de l'Etat en forêt privée sont considérés par eux comme des droits acquis inaliénables.

Parmi la trentaine de représentants de ces organismes présents à la conférence de presse tenue sous l'égide

du Syndicat des producteurs de bois de l'Est du Québec, plusieurs ont affirmé que depuis quatre ans, ils avaient obtenu des permis de coupe dans la forêt publique, et qu'ils avaient dû payer de leurs sueurs et de leurs deniers la construction des routes forestières.

Or aujourd'hui, disent-ils, non seulement on nous met à la porte des lots publics, mais encore on donne les permis de coupe aux grandes compagnies qui viennent profiter de l'infrastructure que nous avons créée.

Le porte-parole du groupe affirme

que l'ensemble des unités de gestion est favorable à la politique de l'Etat, quant à l'exploitation rationnelle de la forêt. Ce qu'il faut dénoncer, dit-il, c'est qu'il y a à Québec des gens qui ont la volonté de reconnaître des gens comme nous, mais il y a le long des parcours des fonctionnaires qui, habitués d'être les valets des grandes compagnies, ferment la vanne, alors qu'au bout du tuyau des gens comme nous attendent la goutte.

En d'autres termes, les unités de gestion veulent une exploitation rationnelle de la forêt. Ils sont conscients qu'une bonne gestion coûte plus

cher, mais ne veulent pas être les seuls à en assumer le coût.

Pas d'autre choix

C'est pourquoi, affirment-ils, ils n'ont pas d'autre choix que de signifier au ministre concerné leur refus d'être le "cheap labor" de la forêt publique, en préparant le terrain à la grosse entreprise forestière.

Ces différents organismes de gestion savent qu'ils s'exposent à des peines d'emprisonnement et à la saisie du bois coupé. Mais ils sont fermement décidés à résister et, affirment-ils, à combattre avec l'énergie du désespoir.

Confirmation attendue d'ici à un mois

Une route de ceinture à 4 voies à Rivière-du-Loup

par Réal LABERGE

RIVIERE-DU-LOUP — La ville de Rivière-du-Loup aura une route de ceinture d'environ cinq milles et à quatre voies, pour relier les autoroutes transcanadienne et transgaspésienne, à ses limites est.

L'autorisation de donner suite à ce projet évalué à plus de \$7 millions est attendue d'ici à un mois. Le déblocage de cet important projet, après des démarches remontant à 1975, fait suite à des représentations établissant que cette réalisation s'avère indispensable à des investissements industriels de \$17,750,000 et devant créer quelque 300 emplois.

C'est la teneur de précisions qu'a fournies ces jours derniers à la presse régionale M. André Plourde, président de la Chambre de commerce locale et du comité de la voie d'accès F.F. Soucy et de la voie de ceinture mis sur pied en février dernier, suite à des entrevues que les membres de ce comité ont obtenues, mardi, avec des représentants des ministères du Transport et de l'Industrie et du Commerce.

Argument efficace

Selon M. Plourde, c'est en faisant valoir cet argument de la nécessité socio-économique du projet de voie de ceinture et en y impliquant le ministère de l'Industrie et du Commerce qu'on a réussi à faire réouvrir le dossier pour de bon.

Depuis quelques années, le dossier se trouvait ballotté d'un accrochage à l'autre: interprétation à donner à une résolution d'appui, mais aussi de relocalisation, venant de la municipalité de Saint-Patrice, révisions du tracé, suspension des études environnementales en mars 1977, puis autorisation renouvelée à des études de variantes.

Aux représentations du comité,

toujours d'après M. Plourde, le sous-ministre adjoint des Transports, M. René Vincent, a notamment fait la remarque que nous lui avions appris des choses nouvelles.

C'est pourquoi, après avoir pris connaissance du mémoire qui lui a été présenté, M. Vincent aurait fixé sans délai une réunion de discussion avec le ministère de l'Industrie et du

Commerce, pour approfondir la partie socio-économique du dossier.

Développement vs circulation
En plus des projets de développement industriel de \$17,7 millions, la délégation a rappelé que déjà divers ministères avaient investi plus de \$4 millions dans le développement industriel de Rivière-du-Loup, dont l'expansion se poursuit rapidement, entre autres avec l'implantation prochaine d'un réseau ferroviaire d'une capacité annuelle de 1,345 wagons.

Mais l'absence de communications

routièrres adéquates entre les parties

nord et sud de la ville, si ce n'est via la

rue commerciale Lafontaine, au centre-

ville, et le viaduc Saint-Ludger, entraîne

un ralentissement considérable du

développement économique de toute la

région.

Un autre élément d'encre s'ajoute

à cette situation difficile, celui de

l'augmentation de trafic qu'apportera

une évaluation à court terme de plus

de 60.000 passages de camions, au

centre-ville, en 1980-1981.

Ce n'est que par la voie de

ceinture, a réitéré M. Plourde, que ces

difficultés de circulation et de déve-

loppement de Rivière-du-Loup pour-

ront être surmontées.

Tracé

D'autre part, le président du comi-

té de la voie de ceinture a précisé que

la question du tracé n'a pas été

discutée par la délégation avec les

représentants du ministère du Trans-

port.

Certaines informations laissent cepen-

dant lieu de croire que peu de

modifications ont été apportées au

parcours initial et que la voie de

ceinture aboutira sur le boulevard

Cartier, après avoir suivi les limites

territoriales entre la municipalité de

Saint-Patrice et la ville de Rivière-du-

Loup, et traversé en partie le parc

industriel du chemin des Raymond.

M. Plourde a enfin remarqué que

lors de son entrevue, la délégation a

clairement signifié aux représentants

du ministère du Transport qu'il n'é-

tait pas question d'attendre une répo-

nse dans les prochains mois, mais bien

au cours des prochaines semaines.



M. André PLOURDE

Commerce, pour approfondir la partie socio-économique du dossier.

Développement vs circulation

En plus des projets de développement industriel de \$17,7 millions, la délégation a rappelé que déjà divers ministères avaient investi plus de \$4 millions dans le développement industriel de Rivière-du-Loup, dont l'expansion se poursuit rapidement, entre autres avec l'implantation prochaine d'un réseau ferroviaire d'une capacité annuelle de 1,345 wagons.

La ceinture fléchée

Une exposition itinérante organisée par le musée McCord, de Montréal, et subventionnée par les Affaires culturelles, est présentée jusqu'au 24 juin à la salle Paul-Provencher du musée de la Société historique de la Côte-Nord, à Baie-Comeau; l'exposition fait mieux connaître la technique du fléché d'autrefois et d'aujourd'hui. Dans le cadre de cette manifestation, M. Maurice Leduc, membre de l'Association des artisans de ceinture fléchée du Québec, sera à Baie-Comeau jusqu'à dimanche, pour renseigner les visiteurs sur l'histoire de la ceinture fléchée et donner une session de formation aux artisans désireux de se familiariser ou de se perfectionner dans cette technique qui est aussi vieille que le Canada.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE
L'ANCIENNE-LORETTE

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRESENTES, DONNE PAR LA SOUS-SIGNÉE ASSISTANTE-GREFFIER de la Ville de l'Ancienne-Lorette aux propriétaires inscrits le 4 juin 1979 au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette municipalité à l'égard d'un immeuble situé dans la zone RC/11, plus précisément au nord-ouest de la rue Notre-Dame, QUE ce conseil, lors de la séance régulière du 4 juin 1979, a adopté le règlement numéro V-546 intitulé "Règlement modifiant le règlement numéro V-460 afin de régulariser la marge latérale gauche du lot 210-3" situé au nord-ouest de la rue Notre-Dame; QUE les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 4 juin 1979, s'il s'agit de personnes physiques ou qui auront satisfait dans le délai prescrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 399 de la Loi des Cités et Villes, s'il s'agit de corporation, société commerciale ou association, peuvent demander que le règlement susdit soit soumis à scrutin secret pour approbation selon les articles 399 à 410 de la même loi;

QUE cette demande a lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398d de la Loi des Cités et Villes et qu'aux fins de laquelle procédure, les personnes habiles à voter sur ce règlement auront accès à un registre tenu à leur intention de 9:00 à 19:00 heures, les 26 et 27 juin 1979, au bureau de la Municipalité situé au 1575, rue Turmel, Ancienne-Lorette;

QUE le nombre requis de demandes enregistrées pour que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin secret est de 15 et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

QUE toute personne habile à voter sur ce règlement peut le consulter au bureau de la Ville, aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement;

QUE le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncée à 19:05 heures le 27 juin 1979 dans la salle réservée aux séances du Conseil de cette Ville, située au 1575, rue Turmel, Ancienne-Lorette.

DONNE A L'ANCIENNE-LORETTE, CE 13 JUIN 1979.

Linda M. Simard
Ass.-greffier

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE
L'ANCIENNE-LORETTE

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRESENTES, DONNE PAR LA SOUS-SIGNÉE ASSISTANTE-GREFFIER de la Ville de l'Ancienne-Lorette aux propriétaires inscrits le 4 juin 1979 au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette municipalité à l'égard d'un immeuble situé dans la zone CA/7, plus précisément au sud-est de la rue St-Jean-Baptiste;

QUE ce conseil, lors de la séance régulière du 4 juin 1979, a adopté le règlement numéro V-547 intitulé "Règlement modifiant le règlement numéro V-460 afin de régulariser la marge latérale droite sud-ouest du lot 230-109" situé au sud-est de la rue St-Jean-Baptiste;

QUE les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 4 juin 1979, s'il s'agit de personnes physiques ou qui auront satisfait dans le délai prescrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 399 de la Loi des Cités et Villes, s'il s'agit de corporation, société commerciale ou association, peuvent demander que le règlement susdit fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 399 à 410 de la même loi;

QUE cette demande a lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398d de la Loi des Cités et Villes et qu'aux fins de laquelle procédure, les personnes habiles à voter sur ce règlement auront accès à un registre tenu à leur intention de 9:00 à 19:00 heures, les 26 et 27 juin 1979, au bureau de la Municipalité situé au 1575, rue Turmel, Ancienne-Lorette;

QUE le nombre requis de demandes enregistrées pour que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin secret est de 5 et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

QUE toute personne habile à voter sur ce règlement peut le consulter au bureau de la Ville, aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement;

QUE le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncée à 19:05 heures le 27 juin 1979 dans la salle réservée aux séances du Conseil de cette Ville, située au 1575, rue Turmel, Ancienne-Lorette.

DONNE A L'ANCIENNE-LORETTE, CE 13 JUIN 1979.

Linda M. Simard
Ass.-greffier

AVIS

Prenez avis que Mme Marie-Jeanne Desharnais, 805, boul. Bois-Francis Sud, Arthabaska, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir l'autorisation de transférer son permis de camionnage en vrac Q-505492-001 région 4 à M. Jean-Louis Desfossés, 7, rue Eric, Victoriaville (Arthabaska). Tout intéressé à ladite requête peut porter opposition dans les cinq (5) jours de la troisième publication dans ce journal à: Commission des Transports du Québec, 585, boul. Charest Est, Québec, G1K 7W5. Jean-Guy Desfossés

NORDBEC CONSTRUCTION INC.
36, rue Duchesne,
RIMOUSKI, P.Q.

APPEL D'OFFRES

Surplus d'inventaire.

Nordbec Construction Inc. projette de liquider un surplus d'équipement comprenant:
(1) tracteurs Case 680B
(2) tracteurs 350
(3) grue mobile
(4) pelles mécaniques
(5) camions 3 et 5 tonnes
(6) pick up 4 X 4
(7) pick up crew-cab
(8) autobus (office)
(9) econoline
(10) marteau Delmag D-12
(11) rouleau compacteur
(12) bateau toy 26
(13) chaloupe 17' (moteur 100HP)
(14) moteurs hors-bord
(15) malaxeurs à ciment
(16) chariots à béton
(17) chariots à béton motorisés
(18) huppures à ciment
(19) pompes gazoline 6"
(20) pompe incendie 4"
(21) treuiler modèle M4CR
(22) maisons mobiles
(23) roulottes office const.
(24) lot heater huile
(25) lot paving breaker
(26) lot jack drill
(27) drill à air
(28) chain saw à air
(29) Volvano 30 H.P.
(30) élévateur de construction avec tourelle
(31) terrière à gazoline
Les personnes, sociétés, compagnies ou corporations intéressées à la documentation doivent faire la demande à:
NORDBEC CONSTRUCTION INC.
36, Duchesne, Rimouski, P.Q.
Demande: Jacques Marchand
Tél: 418-723-0297

2e publication

Prenez avis que MINEX ENR, s'adressera à la Commission des transports du Québec aux fins de demander l'émission d'un permis spécial visant à l'autoriser à donner le service de transport suivant:

TRANSPORT RESTREINT - LONGUE DISTANCE

Du site de "Les Mines Madeleine Ltée", Ste-Anne-des-Monts à Murdochville pour le transport de concentré de cuivre et de nickel en vrac par camion et semi-remorque à benne basculante, pour le compte de "Les Mines Madeleine Ltée".

De plus, prenez avis que tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.

MINEX ENR
16, rue Duplessis
Lauzon, Québec
G6V 2L1

MUNICIPALITE DE STONEHAM ET TEWESBURY

APPEL D'OFFRES

CONTRAT 79-01

Des soumissions sont demandées pour des travaux de mise en forme, d'excavation, fourniture et pose de sable et de gravier ainsi que des travaux de drainage à la Place Beaudry dans la municipalité de Stoneham et Tewesbury.

Les soumissions seront reçues par le soumissionnaire jusqu'à 16:00 heures, le 3 juillet 1979, au bureau de la municipalité, 545-1re Avenue, Stoneham, puis examinées à l'assemblée régulière qui sera tenue à 20:00 heures le même jour.

Les soumissionnaires pourront obtenir une copie des plans et devis en s'adressant au bureau de la municipalité, 545, 1re Avenue, Stoneham.

Pour être valide, toute soumission devra être faite sur la formule fournie et être accompagnée d'un chèque certifié à l'ordre de la municipalité de Stoneham et Tewesbury pour un montant de mille dollars (\$1.000).

Les soumissions devront être placées dans des enveloppes scellées et marquées "Soumission - Contrat 79-01".

La municipalité ne s'engage pas à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Donné à Stoneham, ce 8e jour de juin 1979.

Irma Johnston,
Secrétaire-Trésorier

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Agrandissement de la résidence du Directeur général du Centre de Plein Air La Vigie Inc.

Le Centre de Plein Air, La Vigie Inc., 550, boul. Thomas-Maher, Ville du Lac-St-Joseph, demande des soumissions pour des travaux d'agrandissement du chalet du directeur général, situé sur la base de plein air.

Les plans et devis, et autres documents contractuels pourront être obtenus au bureau de Bertrand Pelletier et Marcel Valin, architectes, 1535, Chemin Ste-Foy, Québec.

Les documents seront fournis aux intéressés moyennant un dépôt de \$25 dollars en argent, ou en chèque visé à l'ordre de Bertrand Pelletier et Marcel Valin, architectes, lequel sera remboursé seulement à ceux qui auront présenté une soumission, sur remise en bon état des dits documents dans les dix (10) jours de l'entrée des soumissions.

Les soumissions seront reçues jusqu'à 16 heures, le 28 juin 1979, au bureau des architectes. Elles seront ouvertes et lues publiquement au même endroit et à la même date à 16 heures, et le contrat pourra être accordé après étude par le propriétaire et les architectes.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque accepté ou d'une garantie de soumission équivalente à 10% de la soumission émise au nom du Centre de Plein Air La Vigie Inc. Le chèque est valable pour une durée de 30 jours.

Le Centre de Plein Air La Vigie Inc. ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Le présent projet de développement est financé par le ministère de l'Expansion économique du Canada et l'Office de planification et de développement du Québec et mis en œuvre en collaboration avec le Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports.

Gabriël Savard
Président

3e publication

AVIS

PRENEZ AVIS que Deschailions Autos Inc., ayant son siège social au 1464, Marie-Victorin, Deschailions, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'émission d'un permis spécial pour:

1. La location à court terme de véhicules de promenade au public en général;

2. La location à court terme de véhicules de commerce et de livraison à l'exception de camions-citernes, remorques et semi-remorques-citernes;

3. La location à long terme (un an et plus) de véhicules de promenade au public en général;

4. La location à long terme (un an et plus) de véhicules de commerce et de livraison à l'exception de camions-citernes, remorques et semi-remorques-citernes.

LE TOUT, suivant la liste de taux déposée au greffe de la Commission des Transports, et que toute personne qui désire faire opposition à la présente demande devra le faire dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution dans le journal.

YVES ALAIN, avocat
Procureur de la requérante

LA MUNICIPALITE DE L'ANGE-GARDIEN
"Contrat de déneigement"

"La Municipalité de l'Ange-Gardien, comté de Montmorency, demande des soumissions pour le déneigement de ses rues et chemins pour les trois prochains hivers.

La date limite avant l'ouverture des soumissions est fixée au 30 juin 1979.

Pour renseignements et devis, veuillez communiquer avec l'administration à 822-1555 ou par courrier au 9, rue de la Mairie, Ange-Gardien, G0A 2K0.

MUNICIPALITE DE L'ANGE-GARDIEN
J. Villeneuve,
Secrétaire-adjoint.

Pidgeon & Joncas, avocats

Service général des Achats
Projet: S.P. 001130 — Vente - surplus d'aménagement - "Tel quel - sur place"

Un lot d'environ 925 unités - Aménagement de bureau en bois soit: pupitres / tables / chaises / étagères / bancs / fauteuils - etc.

Un lot d'environ 1145 unités équipement de bureau en métal soit: filières / armoires / tables / fichiers / paniers / casiers / chaises / etc.

Endroit: 300 St-Cyrille est, Québec.
Visites: De 10:00 à 15:00 heures, les 27 et 28 juin 1979.
Documents disponibles: Sur les lieux / ou Service Général des Achats, 1155, Claire-Fortin, 4e étage, Québec. G1R 4X8. Tél.: (418) 643-8070.
Clôture de la soumission: 15:00 heures / le 3 juillet 1979.
Le Directeur général
Gaston Oulmet.

Vente de surplus
Gouvernement
du Québec

Comeau · Matane · Gaspé · Murdochville · Rivière-du-Loup · Cabano · Carleton · Îles-de-la-Madeleine · Chandler · B

Subvention pour blanchir les bâtiments de l'île d'Orléans



par Michel CORBEIL

SAINT-PIERRE — Un programme du gouvernement québécois, mis sur pied à l'occasion du tricentenaire de l'île d'Orléans, permettra aux insulaires de refaire à peu de frais une "beauté" à leurs bâtiments agricoles.

Pour M. Clément Richard, député de Montmorency, le gouvernement compte ainsi s'associer "aux collectivités locales afin de revaloriser le patrimoine architectural de l'île". Lors de la conférence de presse donnée à Saint-Pierre de l'île d'Orléans, M. Richard a déclaré que "toute l'image de cette magnifique île s'en trouvera embellie".

Le projet rembourse jusqu'à concurrence de \$1.000 les propriétaires désireux d'entreprendre les travaux de peinture et de chaulage de leurs dépendances agricoles. Cette somme maximum ne pourra servir à embellir leurs résidences.

M. Richard a tenu à souligner que cette action gouvernementale est bel et bien reliée aux fêtes du tricentenaire: le programme ne sera disponible que d'ici l'automne.

Absence de tracasseries administratives

Ce projet, lancé par le ministère

des Affaires culturelles, est original à plus d'un point de vue.

Tout d'abord, on veut rendre le plus accessible possible la participation des citoyens. Le député de Montmorency et les fonctionnaires du ministère des Affaires culturelles qui l'accompagnaient ont insisté sur ce point: les tracasseries administratives seront réduites à leur plus simple expression.

"Nous allons mettre à la disposition des gens de l'île un formulaire simple, a précisé M. Bernard Ouimet, directeur du service des arroudissements culturels aux Affaires culturelles. Ils enverront le montant que ça coûte. Après vérification, le ministère enverra le chèque."

Pour réduire davantage ces tracasseries, le gouvernement émettra un permis global plutôt qu'une série de permis individuels. De plus, le programme sera suivi par un fonctionnaire résidant sur l'île.

Une première

L'île d'Orléans, rappelle M. Ouimet, est le seul arrondissement historique où l'on rencontre une concentration de dépendances agricoles. "Par ce geste, explique-t-il, nous voulons souligner l'intérêt du milieu pour l'embellissement et la rénovation des bâtiments de ferme."

Ces bâtiments racontent à leur manière l'histoire de l'île. Le ministère des Affaires culturelles veut conserver ce cachet historique. C'est ainsi que le programme précise que les murs doivent être peints en blanc et les contours soulignés avec des couleurs vives. Il s'agit là d'une caractéristique de l'île.

Selon M. Ouimet, cette exigence vient du conseil de comté. "C'est une nouvelle orientation du ministère. De plus en plus, nous voulons susciter des programmes élaborés conjointement avec le milieu."

D'ailleurs, le gouvernement n'a pas l'intention de forcer personne à adopter ce plan d'embellissement. Répondant à une question en ce sens de la part du maire d'une des six paroisses, le président de l'Assemblée nationale a répondu: "Non. On ne peut pas forcer personne à peindre. Et vous ne pouvez le faire à la place du voisin. Verriez-vous ça des maris qui se mettent à maquiller la femme du voisin?"

en bref

Grève terminée à l'usine Comact

SAINT-GEORGES — Les 37 salariés de l'usine de machinerie lourde Comact, à Saint-Georges de Beauce, ont commencé à rentrer à leur travail, mettant un point final à une grève entreprise à compter du 15 mai dernier. Alors que les parties avaient commencé leurs négociations pour une nouvelle convention collective, le ministère du Travail et de la Main-d'œuvre du Québec a reçu une demande de conciliation, au 18 mai 1979. Le gouvernement a alors confié à M. François Guérin le mandat d'aider les parties dans leurs négociations. Celui-ci a rencontré, le 7 juin dernier, les dirigeants de Comact et du Syndicat des employés de Comact, affilié à la CSD. Les parties sont parvenues à une entente dès cette première séance de conciliation aussi bien pour la prochaine convention collective que pour le protocole de retour au travail.

Feux de circulation modifiés

MATANE — La sûreté municipale de Matane avise tous les usagers de la voie publique qu'à partir de maintenant, il y a une nouvelle séquence de feux de circulation à la croisée des rues Saint-Rédempteur et Jacques-Cartier. Il est à noter qu'un feu plein vert ne donne plus la priorité de tourner à gauche. La priorité est assurée par un feu vert clignotant ou une flèche verte. Signalons par la même occasion qu'il y aura très bientôt des changements importants à la signalisation du carrefour Saint-Jérôme et du pont centre-ville.

\$5,000 pour l'Année de l'enfant

SEPT-ÎLES — Trois groupes de la circonscription de Duplessis se partageront \$5,000 pour diverses activités dans le cadre de l'Année internationale de l'enfant. L'école Mère d'Yvonne, de Port-Cartier, recevra \$2,000 pour préparer un spectacle qui sera présenté en décembre. Le comité des loisirs de Magpie touchera \$2,000 pour l'achat de livres destinés aux enfants de la région. Enfin, le club Optimiste de Sept-Îles bénéficiera d'une aide de \$1,000 qui contribuera à assumer une partie des frais encourus lors de la venue de Bobino, Bobinette et Tapageur, les 9 et 10 juin, à Sept-Îles.

Café Cabestan

SEPT-ÎLES — A l'occasion de la fête nationale, le café communautaire Cabestan recevra, les 24 et 25 juin, le sculpteur Gilles Rivard, de Sept-Îles. En plus de faire une démonstration des techniques de sculpture sur bois, Rivard invite les personnes intéressées à participer à une oeuvre communautaire qui sera par la suite intégrée à la décoration du Cabestan. Le café communautaire Cabestan est situé au 482, de la rue Brochu.

Ouverts au public

Comme par les années passées, le département de Physique de l'université organise des soirées d'observation à l'Observatoire de Saint-Elzéar de Beauce. A compter du 23 juin, et ce, jusqu'au 2 septembre inclusivement, l'observatoire sera ouvert au public tous les soirs de la semaine sauf le lundi et le mardi.

Les soirées d'observation auront lieu à partir de 20h30 et, comme l'an dernier, il faudra réserver au moins une semaine à l'avance et de préférence par téléphone (M. Jean-Louis Paré: 656-3567). Il en coûte \$2 par adulte pour une soirée d'observation. Suite à leurs réservations, le département fait parvenir aux participants le programme de la visite et l'itinéraire à suivre. Pour pouvoir profiter au maximum des temps d'observation, les groupes sont limités à 15 personnes. Les visiteurs repartent avec un dossier documentaire leur permettant de continuer leurs observations.

Par ailleurs, l'Observatoire astronomique du Québec, situé au Mont Mégantic (dans les Cantons de l'Est) a déjà débuté son programme de visites et celui-ci se poursuivra jusqu'à la fin du mois d'août. Notons d'abord que les visites sont gratuites, qu'elles débutent à 14h et se prolongent jusqu'au coucher du soleil, et se font sans réservation. Par contre, un programme spécial de visites est prévu pour les samedis soir et ceux qui veulent y participer doivent s'adresser d'ici le 15 juin à Marie Drouin, au numéro: (514) 343-6718. Pour tout autre renseignement concernant l'Observatoire du Mont Mégantic, les gens peuvent s'adresser au même numéro.

L'Etat érigeria 60 logements pour les gens âgés de l'île

par Michel CORBEIL

SAINT-PIERRE — Le ministère des Affaires municipales a débloqué des fonds pour la construction de 60 logements pour les personnes âgées, à l'île d'Orléans.

C'est la primeur révélée par le député de Montmorency, M. Clément Richard, lors de la conférence de presse convoquée officiellement pour le lancement de la campagne d'embellissement de l'île.

Cette nouvelle imprévue a agréablement surpris les maires des six paroisses de l'île présents à cette occasion. "Ce dossier, a confié M. Richard, m'a suivi depuis mon élection."

Une réalisation prochaine

M. Richard n'a su que tard hier soir que le projet du ministre Guy Tardif des Affaires municipales avait reçu l'approbation du Conseil des ministres.

"La décision politique est prise, a souligné le député de Montmorency. Ça peut prendre une année ou deux

avant de se réaliser, mais cela va se faire."

A \$20,000 l'unité de logement, le coût de ces immeubles demandera un investissement de \$1,200,000 de la part du gouvernement.

Le projet n'est pas encore défini dans ses détails. Le gouvernement ignore pour l'instant s'il construira un seul immeuble pour l'ensemble de l'île ou s'il y en aura un par paroisse.

Concertation avec les municipalités

A ce sujet, M. Richard veut consulter les maires des six municipalités de l'île. "Nous allons leur demander

qu'ils nous soumettent trois emplacements possibles sur le territoire de leur paroisse respective."

Le député laisse entendre que ce seront les maires qui décideront du nombre de bâtiments localisés et de la répartition des logements.

Pour ce faire, il s'attend à ce que les maires coopèrent. Bien sûr, dit-il en substance, nous aimerions qu'ils en arrivent à un consensus. "Ce serait merveilleux de ne compter qu'un seul Office d'habitation pour toute l'île."

Malgré tous ces points à élucider, M. Richard a tout de même une idée de l'allure qu'auront ces HLM: les constructions, promet-il, vont s'harmoniser avec le décor de l'île.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE QUEBEC
No. 290-05-00482-797

COUR SUPERIEURE
JACQUES LEBEVRE, contremaitre domicilié à 4088, rue Tremblay, Pierrefonds, district de Montréal, et
GERARD LEBEVRE, fonctionnaire, domicilié à 124 avenue du Châteaueau, Ste-Foy, district de Québec, Requirants.

COUR SUPERIEURE
(en matière de faillite).
Dans l'affaire de la faillite de:
CLAUDE PRUNEAU (203-954-128), journalier, demeurant à 105, av. Turcotte, Ville Vanier, P.Q. G1M 1P8.

Debitur
Avis est, par les présentes, donné que Claude Pruneau, de 105, av. Turcotte, Ville Vanier, P.Q., a fait une cession le 5 jour de juin 1979 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 26 jour de juin 1979, à 10-45 heures de l'après-midi, au bureau du Séquestre Officiel, à 800, d'Yvonne, Suite 1801, Québec, P.Q.

Date de Québec, ce 8e jour de juin 1979.

RAYMOND ROY, syndic
610, Calixa-Lavallée
Québec G1S 3G6
Téléphone: 687-1271

SCHL
Société centrale d'hypothèques et de logement
Bureau de Québec
Central Mortgage and Housing Corporation
Quebec Office

STE-FOY, le 12 juin 1979.

FOURNITURE D'HUILE LEGERE DIVERS PROJETS
Des soumissions scellées indiquant clairement leur contenu et adressées au soussigné seront reçues jusqu'à QUATORZE HEURES (14:00) H.A.E. LE 28 JUIN 1979.

Les devis et formules de soumission requis peuvent être obtenus au Bureau de la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement, 2875, boul. Laurier, Ste-Foy, Québec 10. Téléphone: 651-2310 local 251.

Un dépôt de sécurité tel que décrit dans les documents de la soumission est requis et sera retenu par la Société pour assurer l'exécution du contrat.

Le plus bas soumissionnaire ou tout autre ne sera pas nécessairement accepté.

LE GERANT,
Société Centrale d'Hypothèques et de Logement
2875, boul. Laurier, C.P. 70, Québec 10 G1V 4C8

VILLE DE CHARLESBOURG

APPEL D'OFFRES
SOUSSION POUR LA LOCATION D'EQUIPEMENT UTILISE POUR LE DENEIGEMENT - SAISON 1979-80
Avis vous est donné par la présente que des soumissions cachetées et marquées: "Soumission pour la location d'équipement utilisé pour le déneigement" et adressées au Greffier, Ville de Charlesbourg, 7575 boulevard Henri-Bourassa, Charlesbourg, seront reçues comme suit:

- Lundi le 25 juin 1979 à 16:00 heures:**
 - a) Un (1) camion avec charrie et une (1) souffeuse à neige pour le secteur numéro 8.
 - b) Un (1) tracteur sur chenilles pour dépôt de Des Blaireaux.
- Mardi le 26 juin 1979 à 16:00 heures:**
 - a) Un (1) camion avec charrie et une (1) souffeuse à neige pour le secteur numéro 9.
 - b) Un (1) tracteur sur chenilles pour le dépôt De Nemours.
- Mercredi le 27 juin 1979 à 16:00 heures:**
 - a) Un (1) camion avec saboteuse-saieuse et grappe.
 - b) Une (1) souffeuse à neige pour le secteur numéro 10.
 - c) Un (1) camion avec charrie pour le secteur numéro 7.
- Judi le 28 juin 1979 à 16:00 heures:**
 - a) Une (1) souffeuse à neige pour le secteur numéro 1.
 - b) Un (1) tracteur sur chenilles pour le dépôt De Nemours.
- Vendredi le 29 juin 1979 à 16:00 heures:**
 - a) Une (1) souffeuse à neige pour le secteur numéro 14.

Les soumissionnaires pourront obtenir copie des documents de soumission en s'adressant au bureau des Services Techniques, 167, 76e Rue Est, Charlesbourg.

Pour être valide, toute soumission devra être faite sur la formule de demande fournie à cette fin et être accompagnée des documents suivants:

1. Photocopie du certificat d'immatriculation.
2. Attestation d'assurance-responsabilité.
3. Chèque certifié au montant de \$500 pour chaque équipement soumissionné.
4. Autres documents requis au devis.

Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des soumissions qui aura lieu à l'Hôtel de Ville de Charlesbourg, à 16:00 heures le jour correspondant, à la Salle Civique.

La Ville ne s'engage pas à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

LE GREFFIER DE LA VILLE:
ROSAIRE GODBOUT, O.M.A.

Le 15 juin 1979.

LA VILLE DE QUEBEC

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que des offres cachetées, scellées, endossées pour:

VENTE DES TERRAINS SUIVANTS:
Résidentiels, prêts à construire:
Rue François-Villon Lot 18-73
Rue Du Semaphore 15 terrains

Commercial:
Boulevard Pierre-Bertrand Lot commercial, 74,100 pi.ca. et adresses au Greffier de la Ville, Hôtel de Ville de Québec, seront reçues jusqu'au mercredi 27 juin 1979, à ONZE HEURES A.M. (11:00 heures a.m.) (heure locale).

Les soumissionnaires sont priés de noter que le bureau du Greffier est habituellement fermé entre 12h15 et 13h45.

Les intéressés peuvent se procurer les formules d'offres et obtenir les renseignements pertinents en s'adressant au personnel de la division des Propriétés municipales, à la chambre 413, Hôtel de Ville de Québec.

La Ville ne s'engage pas à accepter la plus haute ni aucune des soumissions reçues.

Québec, le 12 juin 1979

Le Greffier de la Ville
Antoine Carrier, avocat

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

appel d'offres
PROJET:
AUTOMATISATION D'UN SYSTÈME DE CHAUFFAGE DOSSIER: SP-219

Des soumissions pour la fourniture des pièces, de la main-d'œuvre et de l'équipement nécessaires à l'automatisation de deux (2) chaudières D.B. aquatubulaires, seront reçues au plus tard à 15:00 heures (heure locale) le 5 juillet 1979 par la Société des alcools du Québec, tel que stipulé au document d'appel d'offres.

Un versement de quinze (15.00) dollars est requis pour obtenir un document d'appel d'offres ainsi que pour chaque exemplaire additionnel. Ce montant n'est pas remboursable et est payable en argent comptant ou sous forme de chèque visé, tiré sur une banque à charte canadienne ou sur une caisse d'épargne ou de crédit du Québec à l'ordre de la Société des alcools du Québec. Le document complet d'appel d'offres est disponible du lundi au jeudi (inclusivement) de 8:30 heures à 17:00 heures et le vendredi de 8:30 heures à 13:00 heures, aux adresses suivantes:

SIÈGE SOCIAL
905, rue Delormier
Montréal, Qué.
H2K 3V9

CENTRE DE DISTRIBUTION DE MONTRÉAL
7500, rue Tellier
Montréal, Qué.
H1N 3M7

CENTRE DE DISTRIBUTION DE QUÉBEC
2900, rue Einstein
Ste-Foy, Qué.
G1X 3X4

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société des alcools du Québec sont admises à soumissionner.

Le soumissionnaire doit fournir avec sa soumission, comme cautionnement de soumission, soit un chèque visé établi à l'ordre de la Société des alcools du Québec tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse d'épargne ou de crédit du Québec pour une valeur de dix pour cent (10%) du montant global de la soumission en monnaie légale du Canada, montant valide pour au moins quatre-vingt (90) jours de la date d'ouverture des soumissions, soit une police de garantie équivalente, souscrite par une compagnie autorisée à se porter caution dans le Québec.

La Société des alcools du Québec se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et le soumissionnaire ne pourra prétendre à aucune indemnité ou compensation.

CORPORATION DE L'HÔPITAL SAINT-CROIX
APPEL D'OFFRES

PROJET:
Agrandissement et transformations, Hôpital Sainte-Croix, 570, rue Hériot, Drummondville, Québec, J2B 1C1

PROPRIÉTAIRE:
Corporation de l'Hôpital Sainte-Croix, 570, rue Hériot, Drummondville, Comté de Drummond, Québec, J2B 1C1
Téléphone: 819-478-1381

ARCHITECTE:
Laurent Joly, 215, rue Lindsay, Drummondville, Comté de Drummond, Québec, J2C 1N8, téléphone: 819-472-7168

INGÉNIEURS EN STRUCTURE, MÉCANIQUE, ÉLECTRICITÉ, SERVICES EXTÉRIEURS:
Hamel, Ruel, Beaulieu et Associés, 150, rue Marchand, suite 600, Drummondville, Comté de Drummond, Québec, J2C 4N1, téléphone: 819-478-8191

INGÉNIEURS EN MÉCANIQUE DES SOLS:
Les Laboratoires Sherman Inc., 2605, rue Bonin, Sherbrooke, Comté de Sherbrooke, Québec, J1K 1C5, téléphone: 819-369-6789

La Corporation de l'Hôpital Sainte-Croix, propriétaire, demande des soumissions pour l'agrandissement et les transformations à l'Hôpital Sainte-Croix, à Drummondville, Québec.

Seules sont autorisées à soumissionner pour l'exécution des travaux, les personnes ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus au bureau du Propriétaire, contre un dépôt de cent (\$100) qui sera remboursé au soumissionnaire s'il remet les plans et devis en bon état, dans les trente (30) jours qui suivent l'ouverture des soumissions. Tous ces documents seront disponibles à compter de 15:00 heures, le lundi 11 juin 1979.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé au montant de deux cent mille dollars (\$200,000) à l'ordre du Propriétaire, La Corporation de l'Hôpital Sainte-Croix, ou d'un cautionnement de soumission, établi au même montant valide pour une période de quarante-cinq (45) jours de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun égal à cinquante pour cent (50%) du montant du contrat.

Les soumissions (l'original et deux copies) dans des enveloppes cachetées et adressées au soussigné, seront reçues à La Corporation de l'Hôpital Sainte-Croix, 570, rue Hériot, Drummondville, jusqu'à 15 heures, heure en vigueur localement, le vendredi 13 juillet 1979, pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure. L'entrepreneur soumissionnaire a la responsabilité de s'assurer que les sous-traitants qu'il a choisis dans les spécialités ci-dessous mentionnées, lui fourniront, à leurs frais, un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun pour 50% du prix du contrat de la spécialité.

MONTANT DU CHEQUE VISE OU CAUTIONNEMENT DE SOUMMISSION EN DOLLARS

SPECIALITES	(huit mille)	\$8,000
Maçonnerie (fourniture et pose)	(quatre mille)	\$4,000
Toiture et solins	(dix mille)	\$10,000
Ascenseur	(seize mille)	\$16,000
Plomberie, chauffage, protection incendie, nettoyage par le vide	(vingt-neuf mille)	\$29,000
Ventilation, réfrigération	(quatre mille)	\$4,000
Contrôles	(quatre mille)	\$4,000
Gaz médicaux	(trois mille)	\$3,000
Isolation	(trente-sept mille)	\$37,000
Electricité	(trois mille)	\$3,000
Intercommunication		

Les soumissions de ces sous-traitants seront accompagnées d'un chèque visé au montant stipulé ci-dessus, fait à l'ordre du propriétaire, ou d'un cautionnement de soumission établi au même montant, valide pour soixante jours (60) de la date d'ouverture des soumissions.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission.

Toutes les soumissions devront être faites conformément aux dispositions de l'arrêté en conseil 3322 en date du 8 novembre 1972. Le Propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ou quelque-une des soumissions reçues.

M. ROCK BEAUCOTE, Directeur général
Drummondville, le 7 juin 1979

le québec régional

Thetford-Mines · Plessisville · Mégantic · Baie-Saint-

Différend avec le personnel

Injonction possible à l'Hôtel-Dieu de Beauce

par Paul-Henri DROUIN

SAINT-GEORGES — Le conseil d'administration du centre hospitalier de l'Hôtel-Dieu Notre-Dame de Beauce, à Ville Saint-Georges-Ouest, prie instamment le gouvernement du Québec de prendre toutes les dispositions nécessaires et immédiates qui s'imposent pour mettre un terme au différend qui oppose ce centre hospitalier à son personnel, afin de lui éviter d'avoir à recourir aux procédures légales, dont l'injonction, pour régler ce conflit.

C'est la conclusion d'un document de six pages, qui fut remis hier, au premier ministre M. René Lévesque, avec copie aux ministres Pierre-Marc Johnson, Denis Lazure et Marc-André Bédard, ainsi qu'au chef de l'Opposition officielle à l'Assemblée nationale, M. Claude Ryan.

Ce document signé par le Dr Paul-Henri Lacasse, président du conseil d'administration de l'Hôtel-Dieu Notre-Dame de Beauce et le directeur général M. Charles-Edouard Duval affirme "qu'à ce centre hospitalier de Ville Saint-Georges-Ouest, la situation s'est maintenant aggravée au point de devenir intolérable".

Il en résulte, mentionne-t-on, que cette situation compromet sérieusement et certainement la sécurité et la santé des malades actuellement hospitalisés et par voie de conséquence, la santé de la population régionale desservie par ce centre hospitalier qui

dispose de 155 lits auxquels, s'ajoutent une pouponnière et un service d'urgence.

Egalement, le centre hospitalier Hôtel-Dieu Notre-Dame de Beauce dispense des services de soins généraux et de soins spécialisés pour la sous-région de la Beauce, ce qui comprend un service d'urgence de niveau 2 ainsi que toutes les spécialités à l'exception des sur-spécialités et dessert les services de santé à une population d'environ 70,000 personnes.

Il y a aussi sur place, trois départements, soit celui de la chirurgie, de médecine et d'obstétrique.

Doléances

On fait mention dans le document, "que le minimum des soins à maintenir au centre hospitalier de l'Hôtel-Dieu Notre-Dame de Beauce, nécessitent le travail d'au moins 50 pour 100 du personnel infirmier, alors que le syndicat soutenait que celui de 22 pour 100 s'avérerait suffisant".

A défaut d'entente entre les parties, souligne-t-on le syndicat a déposé, conformément aux dispositions de l'article 99 J du Code du travail, une liste déterminant le nombre de salariés par catégorie de services qu'il entendait maintenir au cas de conflit de travail, soit 22 pour 100 seulement du personnel normal.

Le document fait de plus mention

que les infirmiers et infirmières à l'emploi du centre hospitalier de l'Hôtel-Dieu Notre-Dame de Beauce, ont commencé à exercer leur droit de grève d'une façon sporadique, plus particulièrement à compter du 28 mars dernier.

Mesures

N'ayant pas en place le personnel requis pour assurer les services essentiels aux malades actuellement hospitalisés et de maintenir un minimum de qualité de soins auxquels la population de Beauce est en droit de s'attendre, tant au niveau des services d'urgence qu'aux départements de chirurgie, de médecine et d'obstétrique, le centre hospitalier de l'Hôtel-Dieu Notre-Dame de Beauce, a jugé à propos d'adopter les mesures suivantes:

— relocalisation de la pédiatrie au 3e étage dans les chambres 331 et 332;

— relocalisation de l'unité de soins du 2e au 3e étage à l'aile sud.

On souligne dans le document, que depuis cette prise de position, soit le 12 juin dernier, à compter de 18h, deux infirmières et un préposé aux bénéficiaires no 2, alors un service de soir, ont refusé de prodiguer les soins à leurs malades respectifs dans l'unité ainsi relocalisée même si les infirmières auxiliaires et les préposés aux bénéficiaires no 1 de la même unité d'accréditation ont accepté d'assumer

leurs fonctions en pédiatrie à l'unité relocalisée.

Aussi, depuis le 8 juin 1979, 30 employés syndiqués ont refusé de traiter les malades.

Toutefois, c'est en date du 13 juin dernier, que la situation s'est compliquée, devant le refus d'infirmiers et d'infirmières en service de prodiguer à différentes heures les soins à leurs malades respectifs à l'unité de soins

relocalisés du 2e au 3e étage, de l'aile sud.

De tels gestes furent répétés par des infirmiers et infirmières, à différentes heures, dans l'unité de pédiatrie relocalisée.



L'Hôtel-Dieu Notre-Dame de Beauce, à Ville Saint-Georges-Ouest.

Réponse du père Poulin à l'accusation de M. Jacques

La boisson s'est vendue avec un permis provisoire

par Paul-Henri DROUIN

SAINT-MARIE — Le père Antonio Poulin, président du Conseil de développement de la Chaudière et membre du conseil d'administration du parc de l'Érable, à Beauceville, a catégoriquement démenti les allégations portées à son endroit par M. Marquis Jacques, de Saint-Joseph, à l'effet "qu'il était devenu, au parc de l'Érable, à Beauceville, le champion de la vente de boisson sans permis".

Aussi, le père Poulin a tenu à préciser qu'il n'a jamais été un compétiteur avoué des bars, brasseries et hôtels de la région de Beauce, puisqu'il n'est pas comme le prétend Marquis Jacques, "un des curés devenus tenanciers de débits de boisson".

Ces deux mises au point ont été faites par le père Antonio Poulin, devant une cinquantaine de personnes, à l'assemblée générale du CDC,

tenue avant hier soir, à Ville Saint-Marie de Beauce.

On rappelle que dans LE SOLEIL du 6 juin dernier, M. Marquis Jacques, président de la Corporation des propriétaires de Gites du Québec Inc., avait dénoncé publiquement certains curés et tout particulièrement le père Poulin, qui aux dires de Jacques, sont

littéralement devenus des tenanciers de débits de boisson.

Pas de procédure

Considérant que dans la Beauce et partout au Québec, sa réputation est faite et que les gens le connaissent bien, le père Antonio Poulin n'a pas du tout l'intention d'amorcer des pro-

cédures à l'endroit de Marquis Jacques, puisque les propos que ce dernier a tenu à son endroit dans LE SOLEIL, "sont tout à fait erronés".

Tout en admettant qu'à six reprises de la boisson a été vendue au parc de l'Érable, à Beauceville, le père Antonio Poulin fit remarquer "qu'à chaque occasion les dirigeants du Parc

de l'Érable s'étaient munis d'un permis provisoire valide pour une seule journée".

Mise en demeure

De son côté, M. Paul-Henri Thibodeau, président du parc de l'Érable, à Beauceville, a sommé M. Marquis Jacques, de rétracter publiquement ses allégations qu'il a qualifiées de

mensongères et insidieuses.

Joint par téléphone à sa résidence de Saint-Joseph, M. Marquis Jacques a affirmé au SOLEIL, hier, qu'il n'a aucunement l'intention de se rétracter et qu'il verra à fournir d'autres renseignements bientôt, sur certains agissements qui se sont produits au parc de l'Érable, de Beauceville.

Baie-Saint-Paul

Une nouvelle démission au Service des loisirs

par France DESJARDINS

(Collaboration spéciale)

BAIE-SAINT-PAUL — Après le départ du stade couvert, la secrétaire du Service des loisirs et à la suite du stagiaire engagé pour compléter son cours, c'était au tour du directeur du

Service des loisirs, M. Yvon Lefebvre, d'annoncer sa démission au cours des derniers jours.

Dans une lettre qu'il a adressée au conseil municipal, M. Yvon Lefebvre a fait savoir qu'il quittait son poste pour aller poursuivre son perfectionnement et que cette décision serait valide à compter du 7 juillet. Dans un autre ordre d'idées, il a cependant précisé que son année en milieu charlevoisien n'aura pas été des plus faciles, puisque plusieurs personnes se sont

employées à lui mettre des bâtons dans les roues et ainsi rendre toute collaboration difficile dans ce service.

De son côté, le maire de la ville de Baie-Saint-Paul, M. Roland Bouchard, a situé la démission de M. Lefebvre dans le contexte d'une restructuration du Service des loisirs et a ainsi expliqué que les difficultés rencontrées par le directeur étaient dues à un concours de circonstances.

Conflit ou structures

Jusqu'à maintenant, la démission

du directeur du Service de loisirs a été interprétée de deux façons principales. D'un côté, on a particulièrement insisté sur des structures inadéquates qui ont donné lieu à des conflits involontaires. D'un autre côté, on prétend que certains employés se sont mis ensemble pour "avoir la tête du directeur", parce qu'il n'aurait pas eu les compétences voulues et parce qu'il était un "étranger", en ce sens, il aurait été victime d'un puissant phénomène de rejet à l'égard des résidents qui ne sont pas originaires de la région.

Rappelons que ce conflit et cette succession de démissions ou de "départs" dans le cas du stagiaire ont débuté par la démission du gérant du stade, M. Jocelyn Tremblay, qui avait alors souligné qu'il était incapable de travailler avec un directeur qui lui semblait être plus un bureaucrate qu'un dirigeant du phénomène loisirs, ce à quoi M. Lefebvre avait répliqué qu'il croyait plus important de faire de la comptabilité et de préparer tous les dossiers au lieu d'être toujours sur le terrain.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRESENTES, DONNE PAR la soussignée assistante-greffier de la Ville de l'Ancienne-Lorette aux propriétaires inscrits le 4 juin 1979 au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette municipalité à l'égard d'un immeuble situé dans la zone RC11, plus précisément au nord-ouest de la rue Notre-Dame,

QUE ce conseil, lors de la séance régulière du 4 juin 1979, a adopté le règlement numéro V-546 intitulé "Règlement modifiant le règlement numéro V-460 afin de régulariser la marge latérale gauche du lot 210-3" situé au nord-ouest de la rue Notre-Dame;

QUE les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 4 juin 1979, s'il s'agit de personnes physiques ou qui auront satisfait dans le délai prescrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 399 de la Loi des Cités et Villes, s'il s'agit de corporation, société commerciale ou association, peuvent demander que le règlement susdit soit soumis à scrutin secret pour approbation selon les articles 399 à 410 de la même loi;

QUE cette demande a lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398d de la Loi des Cités et Villes et qu'aux fins de laquelle procédure, les personnes habiles à voter sur ce règlement auront accès à un registre tenu à leur intention de 9:00 à 19:00 heures, les 26 et 27 juin 1979, au bureau de la Municipalité situé à 1575, rue Turmel, Ancienne-Lorette;

QUE le nombre requis de demandes enregistrées pour que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin secret est de 5 et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

QUE toute personne habile à voter sur ce règlement peut le consulter au bureau de la Ville, aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement;

QUE le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncée à 19:05 heures, le 27 juin 1979 dans la salle réservée aux séances du Conseil de cette Ville, située à 1575, rue Turmel, Ancienne-Lorette;

DONNE A L'ANCIENNE-LORETTE, CE 13 JUIN 1979.

Linda M. Simard
Ass. greffier.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRESENTES, DONNE PAR la soussignée assistante-greffier de la Ville de l'Ancienne-Lorette aux propriétaires inscrits le 4 juin 1979 au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette municipalité à l'égard d'un immeuble situé dans la zone CA7, plus précisément au sud-est de la rue St-Jean-Baptiste;

QUE ce conseil, lors de la séance régulière du 4 juin 1979, a adopté le règlement numéro V-547 intitulé "Règlement modifiant le règlement numéro V-460 afin de régulariser la marge latérale droite sud-ouest du lot 230-109" situé au sud-est de la rue St-Jean-Baptiste;

QUE les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 4 juin 1979, s'il s'agit de personnes physiques ou qui auront satisfait dans le délai prescrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 399 de la Loi des Cités et Villes, s'il s'agit de corporation, société commerciale ou association, peuvent demander que le règlement susdit fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 399 à 410 de la même loi;

QUE cette demande a lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398d de la Loi des Cités et Villes et qu'aux fins de laquelle procédure, les personnes habiles à voter sur ce règlement auront accès à un registre tenu à leur intention de 9:00 à 19:00 heures, les 26 et 27 juin 1979, au bureau de la Municipalité situé à 1575, rue Turmel, Ancienne-Lorette;

QUE le nombre requis de demandes enregistrées pour que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin secret est de 5 et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

QUE toute personne habile à voter sur ce règlement peut le consulter au bureau de la Ville, aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement;

QUE le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncée à 19:05 heures, le 27 juin 1979 dans la salle réservée aux séances du Conseil de cette Ville, située à 1575, rue Turmel, Ancienne-Lorette;

DONNE A L'ANCIENNE-LORETTE, CE 13 JUIN 1979.

Linda M. Simard
Ass. greffier.

AVIS

2e publication

Prenez avis que Mme Marie-Jeanne Desharnais, 805, boul. Bois-François Sud, Arthabaska, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir l'autorisation de transférer son permis de camionnage en vrac Q-05492-001 région 4 à M. Jean-Louis Desfossez, 7, rue Éric, Victoriaville (Arthabaska).

Tout intéressé à ladite requête peut porter opposition dans les cinq (5) jours de la troisième publication dans ce journal à: Commission des Transports du Québec, 585, boul. Charest Est, Québec, G1K 7W5.

Jean-Guy Desfossez

NORBEC CONSTRUCTION INC.

36, rue Duchesne, RIMOUSKI, P.Q.

APPEL D'OFFRES

Surplus d'inventaire.

- Norbec Construction Inc. projette de liquider un surplus d'équipement comprenant:
- (1) tracteurs Case 680B
 - (2) tracteurs 350
 - (1) grue mobile
 - (1) pelles mécaniques
 - (1) camions 3 et 5 tonnes
 - (1) pick up 4 X 4
 - (1) pick up crew-cab
 - (1) autobus (office)
 - (1) éconoline
 - (1) marteau Delmag D-12
 - (1) rouleau compacteur
 - (1) bateau toy 26'
 - (1) chaudière 17' (moteur 100HP)
 - (1) moteurs hors-bord
 - (1) malaxeurs à ciment
 - (1) chariots à béton
 - (1) chariots à béton motorisés
 - (1) huppures à ciment
 - (1) pompes gazoline 6"
 - (1) pompe incendie 4"
 - (1) treuiler modèle: M4CR
 - (1) maisons mobiles
 - (1) roulettes office const.
 - (1) lot heater buile
 - (1) lot paving breaker
 - (1) lot jack drill
 - (1) drill à air
 - (1) chain saw à air
 - (1) Volvano 30 H.P.
 - (1) élévateur de construction avec tourelle
 - (1) terrière à gazoline

Les personnes, sociétés, compagnies ou corporations intéressées à la documentation doivent faire la demande à:

NORBEC CONSTRUCTION INC.

36, rue Duchesne, Rimouski, P.Q.

Demandeur: Jacques Marchand

Tél.: 418-723-9297

2e publication

Prenez avis que MINEX ENR. s'adressera à la Commission des transports du Québec aux fins de demander l'émission d'un permis spécial visant à l'autoriser à donner le service de transport suivant:

TRANSPORT RESTREINT - LONGUE DISTANCE

Du site de "Les Mines Madeleine Ltée", Ste-Anne-des-Monts à Murdochville pour le transport de concentré de cuivre et de nickel en vrac par camion et semi-remorque à benne basculante, pour le compte de "Les Mines Madeleine Ltée".

De plus, prenez avis que tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.

MINEX ENR.

16, rue Duplessis

Lauzon, Québec

G6V 2L1

MUNICIPALITE DE STONEHAM ET TWEKESBURY

APPEL D'OFFRES

CONTRAT 79-01

Des soumissionnaires sont demandées pour des travaux de mise en forme, d'excavation, fourniture et pose de sable et de gravier ainsi que des travaux de drainage à la Place Beaudry dans la municipalité de Stoneham et Twekesbury. Les soumissions seront reçues par le soussigné jusqu'à 16:00 heures, le 3 juillet 1979, au bureau de la municipalité, 545-1re Avenue, Stoneham, puis examinées à l'assemblée régulière qui sera tenue à 20:00 heures le même jour.

Les soumissionnaires pourront obtenir une copie des plans et devis en s'adressant au bureau de la municipalité, 545, 1re Avenue, Stoneham.

Pour être valide, toute soumission devra être faite sur la formule fournie et être accompagnée d'un chèque certifié à l'ordre de la municipalité de Stoneham et Twekesbury pour un montant de mille dollars (\$1,000).

Les soumissions devront être placées dans des enveloppes scellées et marquées "Soumission - Contrat 79-01".

La municipalité ne s'engage pas à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Donné à Stoneham, ce 6e jour de juin 1979.

Irma Johnston,
Secrétaire-trésorier

3e publication

AVIS

PRENEZ AVIS que Deschailions Autos Inc., ayant son siège social au 1464, Marie-Victorin, Deschailions, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'émission d'un permis spécial pour:

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Agrandissement de la résidence du Directeur général du Centre de Plein Air La Vigie Inc.

Le Centre de Plein Air La Vigie Inc., 550, boul. Thomas-Maher, Ville du Lac-St-Joseph, demande des soumissions pour des travaux d'agrandissement du chalet du directeur général, situé sur la base de plein air.

Les plans et devis, et autres documents contractuels pourront être obtenus au bureau de Bertrand Pelletier et Marcel Valin, architectes, 1535, Chemin Ste-Foy, Québec. Les documents moyennant un dépôt de \$25 dollars en argent, ou en chèque visé à l'ordre de Bertrand Pelletier et Marcel Valin, architectes, lequel sera remboursé seulement à ceux qui auront présenté une soumission, sur remise en bon état des dits documents dans les dix (10) jours de l'entrée des soumissions.

Les soumissions seront reçues jusqu'à 16 heures, le 28 juin 1979, au bureau des architectes. Elles seront ouvertes et lues publiquement au même endroit et à la même date à 16 heures, et le contrat pourra être accordé après étude par le propriétaire et les architectes.

Les soumissionnaires devront être accompagnés d'un chèque certifié ou d'une garantie de soumission équivalente à 10% de la soumission émise au nom du Centre de Plein Air La Vigie Inc. Le chèque est valable pour une durée de 30 jours. Le Centre de Plein Air La Vigie Inc. ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Le présent projet de développement est financé par le ministère de l'Expansion économique du Canada et l'Office de planification et de développement du Québec et mis en oeuvre en collaboration avec le Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports.

Gabriel Savard
Président

3e publication

AVIS

PRENEZ AVIS que Deschailions Autos Inc., ayant son siège social au 1464, Marie-Victorin, Deschailions, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'émission d'un permis spécial pour:

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Agrandissement de la résidence du Directeur général du Centre de Plein Air La Vigie Inc.

Le Centre de Plein Air La Vigie Inc., 550, boul. Thomas-Maher, Ville du Lac-St-Joseph, demande des soumissions pour des travaux d'agrandissement du chalet du directeur général, situé sur la base de plein air.

Les plans et devis, et autres documents contractuels pourront être obtenus au bureau de Bertrand Pelletier et Marcel Valin, architectes, 1535, Chemin Ste-Foy, Québec. Les documents moyennant un dépôt de \$25 dollars en argent, ou en chèque visé à l'ordre de Bertrand Pelletier et Marcel Valin, architectes, lequel sera remboursé seulement à ceux qui auront présenté une soumission, sur remise en bon état des dits documents dans les dix (10) jours de l'entrée des soumissions.

Les soumissions seront reçues jusqu'à 16 heures, le 28 juin 1979, au bureau des architectes. Elles seront ouvertes et lues publiquement au même endroit et à la même date à 16 heures, et le contrat pourra être accordé après étude par le propriétaire et les architectes.

Les soumissionnaires devront être accompagnés d'un chèque certifié ou d'une garantie de soumission équivalente à 10% de la soumission émise au nom du Centre de Plein Air La Vigie Inc. Le chèque est valable pour une durée de 30 jours. Le Centre de Plein Air La Vigie Inc. ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Le présent projet de développement est financé par le ministère de l'Expansion économique du Canada et l'Office de planification et de développement du Québec et mis en oeuvre en collaboration avec le Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports.

Gabriel Savard
Président

3e publication

AVIS

PRENEZ AVIS que Deschailions Autos Inc., ayant son siège social au 1464, Marie-Victorin, Deschailions, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'émission d'un permis spécial pour:

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Agrandissement de la résidence du Directeur général du Centre de Plein Air La Vigie Inc.

Le Centre de Plein Air La Vigie Inc., 550, boul. Thomas-Maher, Ville du Lac-St-Joseph, demande des soumissions pour des travaux d'agrandissement du chalet du directeur général, situé sur la base de plein air.

Les plans et devis, et autres documents contractuels pourront être obtenus au bureau de Bertrand Pelletier et Marcel Valin, architectes, 1535, Chemin Ste-Foy, Québec. Les documents moyennant un dépôt de \$25 dollars en argent, ou en chèque visé à l'ordre de Bertrand Pelletier et Marcel Valin, architectes, lequel sera remboursé seulement à ceux qui auront présenté une soumission, sur remise en bon état des dits documents dans les dix (10) jours de l'entrée des soumissions.

Les soumissions seront reçues jusqu'à 16 heures, le 28 juin 1979, au bureau des architectes. Elles seront ouvertes et lues publiquement au même endroit et à la même date à 16 heures, et le contrat pourra être accordé après étude par le propriétaire et les architectes.

Les soumissionnaires devront être accompagnés d'un chèque certifié ou d'une garantie de soumission équivalente à 10% de la soumission émise au nom du Centre de Plein Air La Vigie Inc. Le chèque est valable pour une durée de 30 jours. Le Centre de Plein Air La Vigie Inc. ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Le présent projet de développement est financé par le ministère de l'Expansion économique du Canada et l'Office de planification et de développement du Québec et mis en oeuvre en collaboration avec le Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports.

Gabriel Savard
Président

3e publication

AVIS

PRENEZ AVIS que Deschailions Autos Inc., ayant son siège social au 1464, Marie-Victorin, Deschailions, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'émission d'un permis spécial pour:

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Agrandissement de la résidence du Directeur général du Centre de Plein Air La Vigie Inc.

Le Centre de Plein Air La Vigie Inc., 550, boul. Thomas-Maher, Ville du Lac-St-Joseph, demande des soumissions pour des travaux d'agrandissement du chalet du directeur général, situé sur la base de plein air.

Les plans et devis, et autres documents contractuels pourront être obtenus au bureau de Bertrand Pelletier et Marcel Valin, architectes, 1535, Chemin Ste-Foy, Québec. Les documents moyennant un dépôt de \$25 dollars en argent, ou en chèque visé à l'ordre de Bertrand Pelletier et Marcel Valin, architectes, lequel sera remboursé seulement à ceux qui auront présenté une soumission, sur remise en bon état des dits documents dans les dix (10) jours de l'entrée des soumissions.

Les soumissions seront reçues jusqu'à 16 heures, le 28 juin 1979, au bureau des architectes. Elles seront ouvertes et lues publiquement au même endroit et à la même date à 16 heures, et le contrat pourra être accordé après étude par le propriétaire et les architect

Paul · La Malbaie · Saint-Georges de Beauce · Saint-Joseph de Beauce · Sainte-Croix · Donnacona · Saint-Raymond

Subvention pour blanchir les bâtiments de l'île d'Orléans

en bref

Grève terminée à l'usine Comact

SAINT-GEORGES — Les 37 salariés de l'usine de machinerie lourde Comact, à Saint-Georges de Beauce, ont commencé à rentrer à leur travail, mettant un point final à une grève entreprise à compter du 15 mai dernier. Alors que les parties avaient commencé leurs négociations pour une nouvelle convention collective, le ministère du Travail et de la Main-d'œuvre du Québec a reçu une demande de conciliation, au 18 mai 1979. Le gouvernement a alors confié à M. François Guérin le mandat d'aider les parties dans leurs négociations. Celui-ci a rencontré, le 7 juin dernier, les dirigeants de Comact et du Syndicat des employés de Comact, affilié à la CSD. Les parties sont parvenues à une entente dès cette première séance de conciliation aussi bien pour la prochaine convention collective que pour le protocole de retour au travail.

Feux de circulation modifiés

MATANE — La sûreté municipale de Matane avise tous les usagers de la voie publique qu'à partir de maintenant, il y a une nouvelle séquence de feux de circulation à la croisée des rues Saint-Rédempteur et Jacques-Cartier. Il est à noter qu'un feu plein vert ne donne plus la priorité de tourner à gauche. La priorité est assurée par un feu vert clignotant ou une flèche verte. Signalons par la même occasion qu'il y aura très bientôt des changements importants à la signalisation du carrefour Saint-Jérôme et du pont centre-ville.

\$5,000 pour l'Année de l'enfant

SEPT-ÎLES — Trois groupes de la circonscription de Duplessis se partageront \$5,000 pour diverses activités dans le cadre de l'Année internationale de l'enfant. L'école Mère d'Youville, de Port-Cartier, recevra \$2,000 pour préparer un spectacle qui sera présenté en décembre. Le comité des loisirs de Magpie touchera \$2,000 pour l'achat de livres destinés aux enfants de la région. Enfin, le club Optimiste de Sept-Îles bénéficiera d'une aide de \$1,000 qui contribuera à assumer une partie des frais encourus lors de la venue de Bobino, Bobinette et Tapageur, les 9 et 10 juin, à Sept-Îles.

Café Cabestan

SEPT-ÎLES — À l'occasion de la fête nationale, le café communautaire Cabestan recevra, les 24 et 25 juin, le sculpteur Gilles Rivard, de Sept-Îles. En plus de faire une démonstration des techniques de sculpture sur bois, Rivard invite les personnes intéressées à participer à une œuvre communautaire qui sera par la suite intégrée à la décoration du Cabestan. Le café communautaire Cabestan est situé au 482, de la rue Brochu.

Ouverts au public

Comme par les années passées, le département de Physique de l'université organise des soirées d'observation à l'Observatoire de Saint-Elzéar de Beauce. À compter du 23 juin, et ce, jusqu'au 2 septembre inclusivement, l'observatoire sera ouvert au public tous les soirs de la semaine sauf le lundi et le mardi.

Les soirées d'observation auront lieu à partir de 20h30 et, comme l'an dernier, il faudra réserver au moins une semaine à l'avance et de préférence par téléphone (M. Jean-Louis Paré: 656-3567). Il en coûte \$2 par adulte pour une soirée d'observation. Suite à leurs réservations, le département fait parvenir aux participants le programme de la visite et l'itinéraire à suivre. Pour pouvoir profiter au maximum des temps d'observation, les groupes sont limités à 15 personnes. Les visiteurs repartent avec un dossier documentaire leur permettant de continuer leurs observations.

Par ailleurs, l'Observatoire astronomique du Québec, situé au Mont Mégantic (dans les Cantons de l'Est) a déjà débuté son programme de visites et celui-ci se poursuivra jusqu'à la fin du mois d'août. Notons d'abord que les visites sont gratuites, qu'elles débutent à 14h et se prolongent jusqu'au coucher du soleil, et se font sans réservation. Par contre, un programme spécial de visites est prévu pour les samedis soir et ceux qui veulent y participer doivent s'adresser d'ici le 15 juin à Marie Doudre, au numéro: (514) 343-6718. Pour tout autre renseignement concernant l'Observatoire du Mont Mégantic, les gens peuvent s'adresser au même numéro.



photo Editeur officiel du Québec

par Michel CORBEIL

SAINT-PIERRE — Un programme du gouvernement québécois, mis sur pied à l'occasion du tricentenaire de l'île d'Orléans, permettra aux insulaires de refaire à peu de frais une "beauté" à leurs bâtiments agricoles.

Pour M. Clément Richard, député de Montmorency, le gouvernement compte ainsi s'associer "aux collectivités locales afin de revaloriser le patrimoine architectural de l'île". Lors de la conférence de presse donnée à Saint-Pierre de l'île d'Orléans, M. Richard a déclaré que "toute l'image de cette magnifique île s'en trouvera embellie".

Le projet remboursera jusqu'à concurrence de \$1,000 les propriétaires désireux d'entreprendre les travaux de peinture et de chaulage de leurs dépendances agricoles. Cette somme maximum ne pourra servir à embellir leurs résidences.

M. Richard a tenu à souligner que cette action gouvernementale est bel et bien reliée aux fêtes du tricentenaire: le programme ne sera disponible que d'ici l'automne.

Absence de tracasseries administratives

Ce projet, lancé par le ministère

des Affaires culturelles, est original à plus d'un point de vue.

Tout d'abord, on veut rendre le plus accessible possible la participation des citoyens. Le député de Montmorency et les fonctionnaires du ministère des Affaires culturelles qui l'accompagneront ont insisté sur ce point: les tracasseries administratives seront réduites à leur plus simple expression.

"Nous allons mettre à la disposition des gens de l'île un formulaire simple, a précisé M. Bernard Ouimet, directeur du service des arrondissements culturels aux Affaires culturelles. Ils enverront le montant que ça coûte. Après vérification, le ministère enverra le chèque."

Pour réduire davantage ces tracasseries, le gouvernement émettra un permis global plutôt qu'une série de permis individuels. De plus, le programme sera suivi par un fonctionnaire résidant sur l'île.

Une première

L'île d'Orléans, rappelle M. Ouimet, est le seul arrondissement historique où l'on rencontre une concentration de dépendances agricoles. "Par ce geste, explique-t-il, nous voulons souligner l'intérêt du milieu pour l'embellissement et la rénovation des bâtiments de ferme."

Ces bâtiments racontent à leur manière l'histoire de l'île. Le ministère des Affaires culturelles veut conserver ce cachet historique. C'est ainsi que le programme précise que les murs doivent être peints en blanc et les contours soulignés avec des couleurs vives. Il s'agit là d'une caractéristique de l'île.

Selon M. Ouimet, cette exigence vient du conseil de comté. "C'est une nouvelle orientation du ministère. De plus en plus, nous voulons susciter des programmes élaborés conjointement avec le milieu."

D'ailleurs, le gouvernement n'a pas l'intention de forcer personne à adopter ce plan d'embellissement. Répondant à une question en ce sens de la part du maire d'une des six paroisses, le président de l'Assemblée nationale a répondu: "Non. On ne peut forcer personne à peindre. Et vous ne pouvez le faire à la place du voisin. Verriez-vous ça des maris qui se mettent à maquiller la femme du voisin?"

L'Etat érigera 60 logements pour les gens âgés de l'île

par Michel CORBEIL

SAINT-PIERRE — Le ministère des Affaires municipales a débloqué des fonds pour la construction de 60 logements pour les personnes âgées, à l'île d'Orléans.

C'est la première révélée par le député de Montmorency, M. Clément Richard, lors de la conférence de presse convoquée officiellement pour le lancement de la campagne d'embellissement de l'île.

Cette nouvelle impromptue a agréablement surpris les maires des six paroisses de l'île présents à cette occasion. "Ce dossier, a confié M. Richard, m'a suivi depuis mon élection."

Une réalisation prochaine

M. Richard n'a su que tard hier soir que le projet du ministre Guy Tardif des Affaires municipales avait reçu l'approbation du Conseil des ministres.

"La décision politique est prise, a souligné le député de Montmorency. Ça peut prendre une année ou deux

avant de se réaliser, mais cela va se faire."

A \$20,000 l'unité de logement, le coût de ces immeubles demandera un investissement de \$1,200,000 de la part du gouvernement.

Le projet n'est pas encore défini dans ses détails. Le gouvernement ignore pour l'instant s'il construira un seul immeuble pour l'ensemble de l'île ou s'il y en aura un par paroisse.

Concertation avec les municipalités

A ce sujet, M. Richard veut consulter les maires des six municipalités de l'île. "Nous allons leur demander

qu'ils nous soumettent trois emplacements possibles sur le territoire de leur paroisse respective."

Le député laisse entendre que ce seront les maires qui décideront du nombre de bâtiments localisés et de la répartition des logements.

Pour ce faire, il s'attend à ce que les maires coopèrent. Bien sûr, dit-il en substance, nous aimerions qu'ils en arrivent à un consensus. "Ce serait merveilleux de ne compter qu'un seul Office d'habitation pour toute l'île."

Malgré tous ces points à élucider, M. Richard a tout de même une idée de l'allure qu'auront ces HLM: les constructions, promet-il, vont s'harmoniser avec le décor de l'île.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE QUEBEC No. 200-05-00242-797

COUR SUPERIEURE

JACQUES LEFEBVRE, contremaitre domicilié à 4088, rue Fredmir, Pierrefonds, district de Montréal.

GERARD LEFEBVRE, fonctionnaire, domicilié à 124 avenue du Château, Ste-Foy, district de Québec.

et

NARCISSE HAMELIN, propriétaire par indivis, en 1985, des lots quatre-cent quarante-quatre (444) et quatre-cent quarante-cinq (445-B) du cadastre officiel de la paroisse de St-Charles des Grondines, ses héritiers, représentants ou ayants droit et ayants cause, de lieux inconnus.

ORDONNANCE

Il est ordonné aux intimés de comparaître à la requête en reconnaissance judiciaire du droit de propriété et en radiation d'un droit de servitude, à l'encontre de ladite requête, les droits qui pourraient prétendre avoir sur ledits lots, ou partie d'iceux, sans quoi jugement pourrait être valablement rendu par défaut.

Geo. René Fournier J.C.S.

Mes Lord & St-Martin 637, du Cénacle Beauséjour, P.Q. Tél.: (418) 661-7715.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE QUEBEC 200-11-000364-797

No Surintendant: 014001

COUR SUPERIEURE (en matière de faillite)

Dans l'affaire de la faillite de:

CLAUDE PRUNEAU (203-854-128), journaliste, demeurant à 105, av. Turcotte, Ville Vanier, P.Q., G1M 1P8.

Débiteur

Avis est, par les présentes, donné que Claude Pruneau, de 105, av. Turcotte, Ville Vanier, P.Q., a fait une cession le 5e jour de juin 1979 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 26e jour de juin 1979, à 10:45 heures de l'avant-midi, au bureau du Sequestre Officiel, à 800, d'Youville, Suite 1801, Québec, P.Q.

Date de Québec, ce 8e jour de juin 1979.

RAYMOND ROY, syndic 610, Calixa-Lavallée Québec G1S 3G6 Téléphone: 687-1271

LA VILLE DE QUEBEC

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que des offres cachetées, scellées, endossées pour:

VENTE DES TERRAINS SUIVANTS:

Résidentiels, prêts à construire: Rue François-Villon Lot 18-73 15 terrains Commercial: Lot commercial, 74,100 pi.ca. et adossées au Greffier de la Ville, Hôtel de Ville de Québec, seront reçues jusqu'au mercredi 27 juin 1979, à ONZE HEURES A.M. (11.00 heures a.m.) (heure locale).

Les soumissionnaires sont priés de noter que le bureau du Greffier est habituellement fermé entre 12h15 et 13h45.

Les intéressés peuvent se procurer les formules d'offres et obtenir les renseignements pertinents en s'adressant au personnel de la division des Propriétés municipales, à la chambre 413, Hôtel de Ville de Québec.

La Ville ne s'engage pas à accepter la plus haute ni aucune des soumissions reçues.

Québec, le 12 juin 1979

Le Greffier de la Ville Antoine Carrier, avocat

SCHL

Société centrale d'hypothèques et de logement Bureau de Québec

Central Mortgage and Housing Corporation Québec Office

STE-FOY, le 12 juin 1979.

FOURNITURE D'HUILE LEGERE DIVERS PROJETS

Des soumissions scellées indiquant clairement leur contenu et adressées au soussigné seront reçues jusqu'à QUATORZE HEURES (14:00) H.A.E. LE 28 JUIN 1979.

Les devis et formules de soumission requis peuvent être obtenus au Bureau de la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement, 2875, boul. Laurier, Ste-Foy, Québec 10. Téléphone: 651-2310 local 251.

Un dépôt de sécurité tel que décrit dans les documents de la soumission est requis et sera retenu par la Société pour assurer l'exécution du contrat.

Le plus bas soumissionnaire ou tout autre ne sera pas nécessairement accepté.

LE GERANT,

Société Centrale d'Hypothèques et de Logement 2875, boul. Laurier, C.P. 70, Québec 10 G1V 4C8

VILLE DE CHARLESBOURG

APPEL D'OFFRES

SOUSSION POUR LA LOCATION D'EQUIPEMENT UTILISE POUR LE DENEIGEMENT - SAISON 1979-80

Avis est donné par la présente que des soumissions cachetées et marquées: "Soumission pour la location d'équipement utilisé pour le déneigement" et adressées au Greffier, Ville de Charlesbourg, 7575 boulevard Henri-Bourassa, Charlesbourg, seront reçues comme suit:

- Lundi le 25 juin 1979 à 16:00 heures:
 - a) Un (1) camion avec charrie et une (1) souffluse à neige pour le secteur numéro 8.
 - b) Un (1) tracteur sur chenilles pour dépôt de Des Balaireaux.
- Mardi le 26 juin 1979 à 16:00 heures:
 - a) Un (1) camion avec charrie et une (1) souffluse à neige pour le secteur numéro 9.
 - b) Un (1) tracteur sur chenilles pour le dépôt de Nemours.
- Mercredi le 27 juin 1979 à 16:00 heures:
 - a) Un (1) camion avec sableuse-saleuse et grappe.
 - b) Un (1) souffluse à neige pour le secteur numéro 10.
 - c) Un (1) camion avec charrie pour le secteur numéro 7.
- Jeudi le 28 juin 1979 à 16:00 heures:
 - a) Un (1) souffluse à neige pour le secteur numéro 1.
 - b) Un (1) tracteur sur chenilles pour le dépôt de Nemours.
- Vendredi le 29 juin 1979 à 16:00 heures:
 - a) Un (1) souffluse à neige pour le secteur numéro 14.

Les soumissionnaires pourront obtenir copie des documents de soumission en s'adressant au bureau des Services Techniques, 167, 76e Rue est, Charlesbourg.

Tout être valide, toute soumission devra être faite sur la formule de demande fournie à cette fin et être accompagnée des documents suivants:

1. Photocopie du certificat d'immatriculation.
2. Attestation d'assurance-responsabilité.
3. Chèque certifié au montant de \$500 pour chaque équipement soumissionné.
4. Autres documents requis au devis.

Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des soumissions qui aura lieu à l'Hôtel de Ville de Charlesbourg, à 16:05 heures le jour correspondant, à la Salle Civique.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

LE GREFFIER DE LA VILLE: ROSAIRE GODBOUT, O.M.A.

Le 15 juin 1979.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

appel d'offres

PROJET: AUTOMATISATION D'UN SYSTÈME DE CHAUFFAGE DOSSIER: SP-219

Des soumissions pour la fourniture des pièces, de la main-d'œuvre et de l'équipement nécessaires à l'automatisation de deux (2) chaudières D.B. aquatubulaires, seront reçues au plus tard à 15:00 heures (heure locale) le 5 juillet 1979 par la Société des alcools du Québec, tel que stipulé au document d'appel d'offres.

Un versement de quinze (15.00) dollars est requis pour obtenir un document d'appel d'offres ainsi que pour chaque exemplaire additionnel. Ce montant n'est pas remboursable et est payable en argent comptant ou sous forme de chèque visé, tiré sur une banque à charte canadienne ou sur une caisse d'épargne ou de crédit du Québec à l'ordre de la Société des alcools du Québec. Le document complet d'appel d'offres est disponible du lundi au jeudi (inclusivement) de 8:30 heures à 17:00 heures et le vendredi de 8:30 heures à 13:00 heures, aux adresses suivantes:

SIÈGE SOCIAL 905, rue Delormier Montréal, Qué. H2K 3V9

CENTRE DE DISTRIBUTION DE MONTRÉAL 7500, rue Tellier Montréal, Qué. H1N 3M7

CENTRE DE DISTRIBUTION DE QUÉBEC 2900, rue Einstein Ste-Foy, Qué. G1X 3X4

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société des alcools du Québec sont admises à soumissionner.

Le soumissionnaire doit fournir avec sa soumission, comme cautionnement de soumission, soit un chèque visé établi à l'ordre de la Société des alcools du Québec tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse d'épargne ou de crédit du Québec pour une valeur de dix pour cent (10%) du montant global de la soumission en monnaie légale du Canada, montant valide pour au moins quatre-vingt-dix (90) jours de la date d'ouverture des soumissions, soit une police de garantie équivalente, souscrite par une compagnie autorisée à se porter caution dans le Québec.

La Société des alcools du Québec se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et le soumissionnaire ne pourra prétendre à aucune indemnité ou compensation.

CORPORATION DE L'HÔPITAL SAINTE-CROIX APPEL D'OFFRES

PROJET: Agrandissement et transformations, Hôpital Sainte-Croix, 570, rue Hériot, Drummondville, Québec, J2B 1C1

PROPRIÉTAIRE: Corporation de l'Hôpital Sainte-Croix, 570, rue Hériot, Drummondville, Comté de Drummond, Québec, J2B 1C1 Téléphone: 819-478-1381

ARCHITECTE: Laurent Joly, 215, rue Lindsay, Drummondville, Comté de Drummond, Québec, J2C 1N8, téléphone: 819-472-7168

INGÉNIEURS EN STRUCTURE, MÉCANIQUE, ÉLECTRICITÉ, SERVICES EXTÉRIEURS: Hamel, Ruel, Beaulieu et Associés, 150, rue Marchand, suite 600, Drummondville, Comté de Drummond, Québec, J2C 4N1, téléphone: 819-478-8191

INGÉNIEURS EN MÉCANIQUE DES SOLS: Les Laboratoires Shermont Inc., 2805, rue Bonin, Sherbrooke, Comté de Sherbrooke, Québec, J1K 1C5, téléphone: 819-569-6789.

La Corporation de l'Hôpital Sainte-Croix, propriétaire, demande des soumissions pour l'agrandissement et les transformations à l'Hôpital Sainte-Croix, à Drummondville, Québec.

Seules sont autorisées à soumissionner pour l'exécution des travaux, les personnes ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus au bureau du Propriétaire, contre un dépôt de cent (\$100) qui sera remboursé au soumissionnaire s'il remet les plans et devis en bon état, dans les trente (30) jours qui suivent l'ouverture des soumissions. Tous ces documents seront disponibles à compter de 15:00 heures, le lundi 11 juin 1979.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé au montant de deux cent mille dollars (\$200,000) à l'ordre du Propriétaire. La Corporation de l'Hôpital Sainte-Croix, ou d'un cautionnement de soumission, établi au même montant valide pour une période de quarante-cinq (45) jours de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun égal à cinquante pour cent (50%) du montant du contrat.

Les soumissions (l'original et deux copies) dans des enveloppes cachetées et adressées au soussigné, seront reçues à La Corporation de l'Hôpital Sainte-Croix, 570, rue Hériot, Drummondville, jusqu'à 15 heures, heure en vigueur localement, le vendredi 13 juillet 1979, pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure. L'entrepreneur soumissionnaire a la responsabilité de s'assurer que les sous-traitants qu'il a choisis dans les spécialités ci-dessous mentionnées, lui fourniront, à leurs frais, un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun pour 50% du prix du contrat de la spécialité.

MONTANT DU CHEQUE VISE OU CAUTIONNEMENT DE SOUMMISSION EN DOLLARS

SPECIALITES	(huit mille)	\$8,000
Maçonnerie (fourniture et pose)	(quatre mille)	\$4,000
Toiture et solins	(dix mille)	\$10,000
Ascenseur	(seize mille)	\$16,000
Plomberie, chauffage, protection incendie, nettoyage par le vide	(vingt-neuf mille)	\$29,000
Ventilation, réfrigération	(quatre mille)	\$4,000
Gaz médicaux	(quatre mille)	\$4,000
Contrôles	(trois mille)	\$3,000
Isolation	(trente-sept mille)	\$37,000
Electricité	(trois mille)	\$3,000
Intercommunication		

Les soumissions de ces sous-traitants seront accompagnées d'un chèque visé au montant stipulé ci-dessus, fait à l'ordre du propriétaire ou d'un cautionnement de soumission établi au même montant, valide pour soixante jours (60) de la date d'ouverture des soumissions.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission.

Toutes les soumissions devront être faites conformément aux dispositions de l'arrêté en conseil 3322 en date du 8 novembre 1972.

Le Propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ou quelconque des soumissions reçues.

M. ROCK BEAUDET, Directeur général Drummondville, le 7 juin 1979

la rive sud

Lévis · Saint-Romuald · Lauzon · Beaumont · Saint-Vallier · Saint-Jean-Christophe

A Saint-Nicolas

Dossier sur le territoire agricole

par Gilles PEPIN

SAINT-NICOLAS — La corporation municipale de Saint-Nicolas présentera son dossier à la Commission de protection du territoire agricole le 6 août.

Un calendrier d'opération a en effet été retenu par le conseil municipal de la ville de Saint-Nicolas, qui a reçu son avis de négociation en avril dernier, pour établir un plan perma-

nent de la zone agricole sur son territoire.

Conformément à un document déjà transmis par la Direction des relations avec les municipalités, à la Commission de protection du territoire agricole, la première étape devrait se terminer le 27 juillet avec la préparation d'un plan-projet qui tiendra compte du zonage actuel de la municipalité et de l'aire qui a déjà été retenue pour fins de contrôle par la loi 90.

La municipalité, dans le but de justifier ses demandes relatives à l'urbanisation de certaines parties de la zone agricole provisoire, prévoit d'abord entendre les personnes intéressées.

Le 1er août, la municipalité tiendra une assemblée publique pour expliquer son projet à la population. Le 8 août, enfin, elle présentera son dossier complet à la Direction des

relations avec les municipalités à la commission gouvernementale.

Par la suite, pour une évaluation et une analyse du dossier par la commission, les représentants municipaux auront possiblement à fournir un complément d'information, avant l'étape de négociation puis la présentation d'une proposition de zone permanente. Cette quatrième étape pourrait se dérouler entre le 10 septembre et le 5 octobre, selon le calendrier actuel.



Le Soleil, Gilles Pépin

M. Roger Lacroix, gérant de l'usine des Plastiques Big "O" Limitée, à Lauzon, et le ministre Jean Garon.

Une usine de tuyaux de drainage à Lauzon

par Gilles PEPIN

LAUZON — Les Plastiques Big "O" Limitée, une entreprise canadienne fabricant des tuyaux de drainage souterrain, a inauguré hier sa deuxième usine au Québec. Le député du comté de Lévis et ministre québécois de l'Agriculture, M. Jean Garon, a lui-même procédé à l'ouverture de cette usine située sur le boulevard Jean-Marchand, dans le parc industriel de Lauzon.

La première usine québécoise de cette compagnie ayant son siège social près de London, en Ontario, est établie à Coteau-du-Lac, depuis 1970, et emploie une trentaine de personnes.

L'usine de Lauzon emploie présentement une dizaine de travailleurs, mais l'ajout de nouvelles machines augmentera sans doute prochainement ces effectifs de quelques personnes, selon ce qu'on a révélé le président, M. F. Grant Kime, ainsi que le gérant, M. Roger Lacroix.

Ce fabricant de tuyaux de drainage souterrain s'est établi à Lauzon, l'automne dernier, en achetant une bâtisse du syndicat industriel de Lauzon. L'immeuble avait été abandonné précédemment par une entreprise qui avait fabriqué, pendant quelques mois, des maisons modulaires en fibre de verre. Le terrain et la bâtisse ont été revendus au prix approximatif de \$100,000; ce qui doit constituer à peu de choses près le cinquième des investissements qu'entend faire Les Plastiques Big "O" Limitée sur la rive sud de Québec.

Drainage souterrain

En inaugurant cette usine, le ministre Jean Garon a déclaré que le drainage souterrain, en plus de constituer l'un des meilleurs investissements

sur une ferme, est devenu, depuis trois ans, une activité industrielle importante.

Des études réalisées dans le secteur des légumes de conserves ont démontré une augmentation de 25 à 30 pour 100 des rendements sur les terres drainées, a révélé le ministre de l'Agriculture. Ces chiffres peuvent varier selon les types de culture et la nature des sols, mais il est certain que l'investissement réalisé par l'agriculteur dans le drainage souterrain, avec l'aide du gouvernement du Québec, se paie par lui-même en quelques années.

Selon le ministre, l'accroissement phénoménal qu'a connu le drainage des terres au Québec, ces dernières années, démontre que les agriculteurs n'ont plus besoin d'être convaincus des bienfaits de cette technique mais ont plutôt besoin d'être assurés de services professionnels adéquats, d'un support technique et financier efficace du ministère de l'Agriculture du Québec ainsi que d'un approvisionnement suffisant en drain de qualité.

Depuis 1977, en effet, il s'est installé au Québec 220 millions de pieds de drain agricole, permettant d'améliorer 288.870 acres. Le total des acres drainées au Québec est actuellement de 607.000, ce qui ne représente encore qu'une partie très minime des superficies de bons sols arables qui sont propices à l'application de cette technique.

La subvention généralement octroyée par le gouvernement du Québec pour le drainage des terres, équivaut à \$0,70 par mètre linéaire; ce qui représente environ les deux tiers des coûts d'achat et d'installation. Ainsi le gouvernement du Québec a injecté \$18,9 millions, en 1978-1979 pour ce drainage à la ferme.



De belles œuvres, mais peu de visiteurs

Le Centre d'art de Lévis présente de belles expositions, mais les visiteurs y sont souvent peu nombreux. C'est encore le cas, actuellement, alors que l'on peut y admirer une quarantaine de tableaux qui ont été préparés par des artistes québécois travaillant à l'Atelier de réalisations graphiques de Québec. Cette exposition a pour but de faire connaître la gravure et regroupe diverses techniques, tel que photographie, lithographie, relief, sérigraphie et eau-forte. Ces

œuvres demeureront jusqu'au 18 juin dans l'ancien presbytère appelé maintenant maison Louise-Carrier, au 33 de la rue Wolfe. Grâce à la collaboration des médias d'information, la Corporation du centre d'art espère enfin pouvoir attirer une clientèle. Par la suite, il y aura une exposition de photographies réalisées par des membres du club Le Cyclope, les 23 et 24 juin, puis une présentation de travaux de fléché et rotin des Lévisiens Roseline Dubé et Marcel Morais, du 6 au 16 juillet.

Le Soleil, Gilles Pépin

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNE par la soussignée assistante-greffier de la Ville de l'ancienne-Lorette aux propriétaires inscrits le 4 juin 1979 au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette municipalité à l'égard d'un immeuble situé dans la zone RC/11, plus précisément au nord-ouest de la rue Notre-Dame.

QUE ce conseil, lors de la séance régulière du 4 juin 1979, a adopté le règlement numéro V-546 intitulé "Règlement modifiant le règlement numéro V-460 afin de régulariser la marge latérale gauche du lot 210-3" situé au nord-ouest de la rue Notre-Dame;

QUE les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 4 juin 1979, s'il s'agit de personnes physiques ou qui ont satisfait dans le délai prescrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 399 de la Loi des Cités et Villes, s'il s'agit de corporation, société commerciale ou association, peuvent demander que le règlement susdit soit soumis à scrutin secret pour approbation selon les articles 399 à 410 de la même loi;

QUE cette demande a lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398d de la Loi des Cités et Villes et qu'aux fins de laquelle procédure, les personnes habiles à voter sur ce règlement auront accès à un registre tenu à leur intention de 9:00 à 19:00 heures, les 26 et 27 juin 1979, au bureau de la Municipalité situé au 1575, rue Turmel, Ancienne-Lorette;

QUE le nombre requis de demandes enregistrées pour que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin secret est de 5 et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

QUE toute personne habile à voter sur ce règlement peut le consulter au bureau de la Ville, aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement;

QUE le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19:05 heures, le 27 juin 1979, dans la salle réservée aux séances du Conseil de cette Ville, située au 1575, rue Turmel, Ancienne-Lorette.

DONNE A L'ANCIENNE-LORETTE, CE 13 JUILLET 1979.

Linda M. Simard

Ass.-greffier.

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNE par la soussignée assistante-greffier de la Ville de l'ancienne-Lorette aux propriétaires inscrits le 4 juin 1979 au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette municipalité à l'égard d'un immeuble situé dans la zone CA/7, plus précisément au sud-est de la rue St-Jean-Baptiste;

QUE ce conseil, lors de la séance régulière du 4 juin 1979, a adopté le règlement numéro V-547 intitulé "Règlement modifiant le règlement numéro V-460 afin de régulariser la marge latérale droite sud-ouest du lot 230-109" situé au sud-est de la rue St-Jean-Baptiste;

QUE les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 4 juin 1979, s'il s'agit de personnes physiques ou qui ont satisfait dans le délai prescrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 399 de la Loi des Cités et Villes, s'il s'agit de corporation, société commerciale ou association, peuvent demander que le règlement susdit soit soumis à scrutin secret selon les articles 399 à 410 de la même loi;

QUE cette demande a lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398d de la Loi des Cités et Villes et qu'aux fins de laquelle procédure, les personnes habiles à voter sur ce règlement auront accès à un registre tenu à leur intention de 9:00 à 19:00 heures, les 26 et 27 juin 1979, au bureau de la Municipalité situé au 1575, rue Turmel, Ancienne-Lorette;

QUE le nombre requis de demandes enregistrées pour que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin secret est de 5 et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

QUE toute personne habile à voter sur ce règlement peut le consulter au bureau de la Ville, aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement;

QUE le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19:05 heures, le 27 juin 1979, dans la salle réservée aux séances du Conseil de cette Ville, située au 1575, rue Turmel, Ancienne-Lorette.

DONNE A L'ANCIENNE-LORETTE CE 13 JUILLET 1979.

Linda M. Simard

Ass.-greffier.

AVIS

2e publication

Prenez avis que Mme Marie-Jeanne Desharnais, 805, boul. Bois-Francs Sud, Arthabaska, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir l'autorisation de transférer son permis de camionnage en vrac Q-5-65482-001 région 4 à M. Jean-Louis Desfosse, 7, rue Eric, Victoriaville (Arthabaska). Tout intéressé à ladite requête peut porter opposition dans les cinq (5) jours de la troisième publication dans ce journal à: Commission des Transports du Québec, 585, boul. Charest Est, Québec, G1K 7W5.

Jean-Guy Desfosse

NORDBEC CONSTRUCTION INC.
36, rue Duchesne,
RIMOUSKI, P.Q.

APPEL D'OFFRES

Surplus d'inventaire.

Nordbec Construction Inc. projette de liquider un surplus d'équipement comprenant:
(1) tracteurs Case 680B
(2) tracteurs 550
(3) grue mobile
(4) pelles mécaniques
(5) camions 3 et 5 tonnes
(6) pick up 4 X 4
(7) camion 3000
(8) autobus (office)
(9) éconoline
(10) marteau Delmag D-12
(11) rouleau compacteur
(12) bateau toy 26
(13) chaloupe 17' (moteur 100HP)
(14) moteurs hors-bord
(15) malaxeurs à ciment
(16) chariots à béton
(17) chariots à béton motorisés
(18) huppures à ciment
(19) pompes à béton
(20) pompe incendie 4"
(21) trépanneur M4CR
(22) maisons mobiles
(23) roulettes office const.
(24) lot heater huile
(25) lot paving breaker
(26) lot jack drill
(27) drill à air
(28) chain saw à air
(29) Volvo 30 H.P.
(30) élévateur de construction avec tourelle
(31) terrière à gazoline

Les personnes, sociétés, compagnies ou corporations intéressées à la documentation doivent faire la demande à:

NORDBEC CONSTRUCTION INC.
36, rue Duchesne, Rimouski, P.Q.
Demandeur: Jacques Marchand
Tél.: 418-723-9297

2e publication

Prenez avis que MINEX ENR s'adressera à la Commission des Transports du Québec aux fins de demander l'émission d'un permis spécial visant à l'autoriser à donner le service de transport suivant:

TRANSPORT RESTREINT - LONGUE DISTANCE

Du site de Les Mines Madeleine "Lée", Ste-Anne-des-Monts à Murdochville pour le transport de centre de cuivre et de nickel en vrac par camion et semi-remorque à benne basculante, pour le compte de Les Mines Madeleine "Lée".

De plus, prenez avis que tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.

MINEX ENR,
16, rue Duplessis,
Lauzon, Québec
G6V 2L1

MUNICIPALITÉ DE STONEHAM ET TEWKESBURY

APPEL D'OFFRES

CONTRAT 79-01

Des soumissions sont demandées pour des travaux de mise en forme, d'excavation, fourniture et pose de sable et de gravier ainsi que des travaux de drainage à la Place Beaudry dans la municipalité de Stoneham et Tewkesbury.

Les soumissions seront reçues jusqu'à 16 heures, le 28 juin 1979, au bureau des architectes. Elles seront ouvertes et lues publiquement au même endroit et à la même date à 16 heures, et le contrat pourra être accordé après étude par le propriétaire et les architectes.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque accepté ou d'une garantie de soumission équivalent à 10% de la soumission émise au nom du Centre de Plein Air la Vigie Inc. Le chèque est valable pour une durée de 30 jours. Le Centre de Plein Air la Vigie Inc. ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Le présent projet de développement est financé par le ministère de l'Expansion économique du Canada et l'Office de planification et de développement du Québec et mis en œuvre en collaboration avec le Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports.

La municipalité ne s'engage pas à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Donné à Stoneham, ce 8e jour de juin 1979.

Irma Johnston,
Secrétaire-trésorier

3e publication

AVIS

PRENEZ AVIS que Deschailions Autos Inc., ayant son siège social au 1464, Marie-Victorin, Deschailions, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'émission d'un permis spécial pour:

1. La location à court terme de véhicules de promenade au public en général;
2. La location à court terme de véhicules de commerce et de livraison à l'exception de camions-citernes, remorques et semi-remorques-citernes;
3. La location à long terme (un an et plus) de véhicules de promenade au public en général;
4. La location à long terme (un an et plus) de véhicules de commerce et de livraison à l'exception de camions-citernes, remorques et semi-remorques-citernes.

LE TOUT, suivant la liste de taux déposée au greffe de la Commission des Transports, et que toute personne qui désire faire opposition à la présente demande devra le faire dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution dans le journal.

YVES ALAIN, avocat
Procureur de la requérante

2e publication

AVIS

Prenez avis que madame Unysse Deraspe de Fatima, lles de la Madeleine, P.Q., s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'émission d'un permis spécial, d'une durée de 7 mois (15 avril au 15 novembre), pour le transport des employés de Pêcheurs Unis du Québec de leur résidence de Fatima à l'usine de Cap-aux-Meules, au début de leur quart de travail le matin ou le soir, avec retour à Fatima pour le dîner pour ceux travaillant le jour et retour à Fatima à la fin de leur quart de travail pour tous. Le tarif prévu sera de \$3,50 par personne, par jour, pour les travailleurs de jour, pour les travailleurs de soir, la requérante utilisera un véhicule de marque Chevrolet, Bel Air, 1974, no de série 1K89H4115313. Toute personne désirant faire opposition à la présente demande devra s'adresser à la Commission des Transports du Québec, 585, boul. Charest ouest, Québec, dans les 5 jours de la troisième publication du présent avis.

Pidgeon & Jones, avocats

LA MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN

"Contrat de déneigement"

La Municipalité de l'Ange-Gardien, comté de Montmorency, demande des soumissions pour le déneigement de ses rues et chemins pour les trois prochains hivers.

La date limite avant l'ouverture des soumissions est fixée au 30 juin 1979.

Pour renseignements et devis, veuillez communiquer avec l'administration à 822-1555 ou par courrier au 9, rue de la Mairie, Ange-Gardien, G0A 2K0.

MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
J. Villeneuve,
Secrétaire-adjoint.

Vente de surplus

Gouvernement
du Québec

Service général des Achats

Projet: S.P. 001130 — Vente - surplus d'ameublement - "Tel quel - sur place"

Un lot d'environ 925 unités - Ameublement de bureau en bois soit: pupitres / tables / chaises / étagères / bancs / fauteuils - etc...

Un lot d'environ 1145 unités équipement de bureau en métal soit: filières / armoires / tables / fichiers / paniers / cases / chaises / etc.

Endroit: 300 St-Cyrille est, Québec.

Ventes: De 10:00 à 15:00 heures, les: 27 et 28 juin 1979.

Documents disponibles: Sur les lieux / ou Service Général des Achats, 1155, Claire-Fontaine, 4e étage, Québec. G1R 4X8. Tél.: (418) 543-8070.

Clôture de la soumission: 15:00 heures / le 3 juillet 1979.

Le Directeur général
Gaston Ouellet.

stome · Saint-Nicolas · Montmagny · Bernières · La Pocatière · Saint-Etienne · Saint-David · Saint-Rédempteur

Subvention pour blanchir les bâtiments de l'île d'Orléans



photo Editeur officiel du Québec

par Michel CORBEIL

SAINT-PIERRE — Un programme du gouvernement québécois, mis sur pied à l'occasion du tricentenaire de l'île d'Orléans, permettra aux insulaires de refaire à peu de frais une "beauté" à leurs bâtiments agricoles.

Pour M. Clément Richard, député de Montmorency, le gouvernement compte ainsi s'associer aux collectivités locales afin de revaloriser le patrimoine architectural de l'île. Lors de la conférence de presse donnée à Saint-Pierre de l'île d'Orléans, M. Richard a déclaré que "toute l'image de cette magnifique île s'en trouvera embellie".

Le projet rembourse jusqu'à concurrence de \$1,000 les propriétaires désireux d'entreprendre les travaux de peinture et de chaulage de leurs dépendances agricoles. Cette somme maximum ne pourra servir à embellir leurs résidences.

M. Richard a tenu à souligner que cette action gouvernementale est bel et bien reliée aux fêtes du tricentenaire: le programme ne sera disponible que d'ici l'automne.

Absence de tracasseries administratives

Ce projet, lancé par le ministère

des Affaires culturelles, est original à plus d'un point de vue.

Tout d'abord, on veut rendre le plus accessible possible la participation des citoyens. Le député de Montmorency et les fonctionnaires du ministère des Affaires culturelles qui l'accompagnaient ont insisté sur ce point: les tracasseries administratives seront réduites à leur plus simple expression.

"Nous allons mettre à la disposition des gens de l'île un formulaire simple, a précisé M. Bernard Ouimet, directeur du service des arrondissements culturels aux Affaires culturelles. Ils enverront le montant que ça coûte. Après vérification, le ministère enverra le chèque."

Pour réduire davantage ces tracasseries, le gouvernement émettra un permis global plutôt qu'une série de permis individuels. De plus, le programme sera suivi par un fonctionnaire résidant sur l'île.

Une première

L'île d'Orléans, rappelle M. Ouimet, est le seul arrondissement historique où l'on rencontre une concentration de dépendances agricoles. "Par ce geste, explique-t-il, nous voulons souligner l'intérêt du milieu pour l'embellissement et la rénovation des bâtiments de ferme."

Ces bâtiments racontent à leur manière l'histoire de l'île. Le ministère des Affaires culturelles veut conserver ce cachet historique. C'est ainsi que le programme précise que les murs doivent être peints en blanc et les contours soulignés avec des couleurs vives. Il s'agit là d'une caractéristique de l'île.

Selon M. Ouimet, cette exigence vient du conseil de comté. "C'est une nouvelle orientation du ministère. De plus en plus, nous voulons susciter des programmes élaborés conjointement avec le milieu."

D'ailleurs, le gouvernement n'a pas l'intention de forcer personne à adopter ce plan d'embellissement. Répondant à une question en ce sens de la part du maire d'une des six paroisses, le président de l'Assemblée nationale a répondu: "Non. On ne peut forcer personne à peindre. Et vous ne pouvez le faire à la place du voisin. Verriez-vous ça des maris qui se mettent à maquiller la femme du voisin?"

en bref

Grève terminée à l'usine Comact

SAINT-GEORGES — Les 37 salariés de l'usine de machinerie lourde Comact, à Saint-Georges de Beauce, ont commencé à rentrer à leur travail, mettant un point final à une grève entreprise à compter du 15 mai dernier. Alors que les parties avaient commencé leurs négociations pour une nouvelle convention collective, le ministère du Travail et de la Main-d'œuvre du Québec a reçu une demande de conciliation, au 18 mai 1979. Le gouvernement a alors confié à M. François Guérin le mandat d'aider les parties dans leurs négociations. Celui-ci a rencontré, le 7 juin dernier, les dirigeants de Comact et du Syndicat des employés de Comact, affilié à la CSD. Les parties sont parvenues à une entente dès cette première séance de conciliation aussi bien pour la prochaine convention collective que pour le protocole de retour au travail.

Feux de circulation modifiés

MATANE — La sûreté municipale de Matane avise tous les usagers de la voie publique qu'à partir de maintenant, il y a une nouvelle séquence de feux de circulation à la croisée des rues Saint-Rédempteur et Jacques-Cartier. Il est à noter qu'un feu plein vert ne donne plus la priorité de tourner à gauche. La priorité est assurée par un feu vert clignotant ou une flèche verte. Signalons par la même occasion qu'il y aura très bientôt des changements importants à la signalisation du carrefour Saint-Jérôme et du pont centre-ville.

\$5,000 pour l'Année de l'enfant

SEPT-ÎLES — Trois groupes de la circonscription de Duplessis se partageront \$5,000 pour diverses activités dans le cadre de l'Année internationale de l'enfant. L'école Mère d'Youville, de Port-Cartier, recevra \$2,000 pour préparer un spectacle qui sera présenté en décembre. Le comité des loisirs de Magpie touchera \$2,000 pour l'achat de livres destinés aux enfants de la région. Enfin, le club Optimiste de Sept-Îles bénéficiera d'une aide de \$1,000 qui contribuera à assumer une partie des frais encourus lors de la venue de Bobino, Bobinette et Tapageur, les 9 et 10 juin, à Sept-Îles.

Café Cabestan

SEPT-ÎLES — A l'occasion de la fête nationale, le café communautaire Cabestan recevra, les 24 et 25 juin, le sculpteur Gilles Rivard, de Sept-Îles. En plus de faire une démonstration des techniques de sculpture sur bois, Rivard invite les personnes intéressées à participer à une oeuvre communautaire qui sera par la suite intégrée à la décoration du Cabestan. Le café communautaire Cabestan est situé au 482, de la rue Brochu.

Ouverts au public

Comme par les années passées, le département de Physique de l'université organise des soirées d'observation à l'Observatoire de Saint-Elzéar de Beauce. A compter du 23 juin, et ce, jusqu'au 2 septembre inclusivement, l'observatoire sera ouvert au public tous les soirs de la semaine sauf le lundi et le mardi.

Les soirées d'observation auront lieu à partir de 20h30 et, comme l'an dernier, il faudra réserver au moins une semaine à l'avance et de préférence par téléphone (M. Jean-Louis Paré: 656-3567). Il en coûte \$2 par adulte pour une soirée d'observation. Suite à leurs réservations, le département fait parvenir aux participants le programme de la visite et l'itinéraire à suivre. Pour pouvoir profiter au maximum des temps d'observation, les groupes sont limités à 15 personnes. Les visiteurs repartent avec un dossier documentaire leur permettant de continuer leurs observations.

Par ailleurs, l'Observatoire astronomique du Québec, situé au Mont Mégantic (dans les Cantons de l'Est) a déjà débuté son programme de visites et celui-ci se poursuivra jusqu'à la fin du mois d'août. Notons d'abord que les visites sont gratuites, qu'elles débutent à 14h et se prolongent jusqu'au coucher du soleil, et se font sans réservation. Par contre, un programme spécial de visites est prévu pour les samedis soir et ceux qui veulent y participer doivent s'adresser d'ici le 15 juin à Marie Drouin, au numéro: (514) 343-6718. Pour tout autre renseignement concernant l'Observatoire du Mont Mégantic, les gens peuvent s'adresser au même numéro.

L'Etat érigera 60 logements pour les gens âgés de l'île

par Michel CORBEIL

SAINT-PIERRE — Le ministère des Affaires municipales a débouqué des fonds pour la construction de 60 logements pour les personnes âgées, à l'île d'Orléans.

C'est la primeur révélée par le député de Montmorency, M. Clément Richard, lors de la conférence de presse convoquée officiellement pour le lancement de la campagne d'embellissement de l'île.

Cette nouvelle imprévue a agréablement surpris les maires des six paroisses de l'île présents à cette occasion. "Ce dossier, a confié M. Richard, m'a suivi depuis mon élection."

Une réalisation prochaine

M. Richard n'a su que tard hier soir que le projet du ministre Guy Tardif des Affaires municipales avait reçu l'approbation du Conseil des ministres.

"La décision politique est prise, a souligné le député de Montmorency. Ça peut prendre une année ou deux

avant de se réaliser, mais cela va se faire."

A \$20,000 l'unité de logement, le coût de ces immeubles demandera un investissement de \$1,200,000 de la part du gouvernement.

Le projet n'est pas encore défini dans ses détails. Le gouvernement ignore pour l'instant s'il construira un seul immeuble pour l'ensemble de l'île ou s'il y en aura un par paroisse.

Concertation avec les municipalités

A ce sujet, M. Richard veut consulter les maires des six municipalités de l'île. "Nous allons leur demander

qu'ils nous soumettent trois emplacements possibles sur le territoire de leur paroisse respective."

Le député laisse entendre que ce seront les maires qui décideront du nombre de bâtiments localisés et de la répartition des logements.

Pour ce faire, il s'attend à ce que les maires coopèrent. Bien sûr, dit-il en substance, nous aimerions qu'ils en arrivent à un consensus. "Ce serait merveilleux de ne compter qu'un seul Office d'habitation pour toute l'île."

Malgré tous ces points à élucider, M. Richard a tout de même une idée de l'allure qu'auront ces HLM: les constructions, promet-il, vont s'harmoniser avec le décor de l'île.

SCHL
Société centrale
d'hypothèques et de logement
Bureau de Québec

Central Mortgage
and Housing Corporation
Québec Office

STE-FOY, le 12 juin 1979.

**FOURNITURE D'HUILE LÉGERE
DIVERS PROJETS**

Des soumissions scellées indiquant clairement leur contenu et adressées au soussigné seront reçues jusqu'à QUATORZE HEURES (14:00) H.A.E. LE 28 JUIN 1979.

Les devis et formules de soumission requies peuvent être obtenus au Bureau de la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement, 2875, boul. Laurier, Ste-Foy, Québec 10. Téléphone: 651-2310 local 251.

Un dépôt de sécurité tel que décrit dans les documents de la soumission est requis et sera retenu par la Société pour assurer l'exécution du contrat.

Le plus bas soumissionnaire ou tout autre ne sera pas nécessairement accepté.

LE GERANT,
Société Centrale d'Hypothèques et de Logement
2875, boul. Laurier, C.P. 70, Québec 10 G1V 4C8

**VILLE DE
CHARLESBOURG**

APPEL D'OFFRES

**SOUSSION POUR LA LOCATION D'EQUIPEMENT
UTILISE POUR LE DENEIGEMENT - SAISON 1979-80**

Avis vous est donné par la présente que des soumissions cachetées et marquées: "Soumission pour la location d'équipement utilisé pour le déneigement" et adressées au Greffier, Ville de Charlesbourg, 7575 boulevard Henri-Bourassa, Charlesbourg, seront reçues comme suit:

- Lundi le 25 juin 1979 à 16:00 heures:**
 - a) Un (1) camion avec charrie et une (1) souffeuse à neige pour le secteur numéro 8.
 - b) Un (1) tracteur sur chenilles pour le dépôt Des Blaireaux.
- Mardi le 26 juin 1979 à 16:00 heures:**
 - a) Un (1) camion avec charrie et une (1) souffeuse à neige pour le secteur numéro 9.
 - b) Un (1) tracteur sur chenilles pour le dépôt De Nemours.
- Mercredi le 27 juin 1979 à 16:00 heures:**
 - a) Un (1) camion avec sautoie-saieuse et grappe.
 - b) Une (1) souffeuse à neige pour le secteur numéro 10.
 - c) Un (1) camion avec charrie pour le secteur numéro 7.
- Jeudi le 28 juin 1979 à 16:00 heures:**
 - a) Une (1) souffeuse à neige pour le secteur numéro 1.
 - b) Un (1) tracteur sur chenilles pour le dépôt De Nemours.
- Vendredi le 29 juin 1979 à 16:00 heures:**
 - a) Une (1) souffeuse à neige pour le secteur numéro 14.

Les soumissionnaires pourront obtenir copie des documents de soumission en s'adressant au bureau des Services Techniques, 167, 766 Rue est, Charlesbourg.

Four être valide, toute soumission devra être faite sur la formule de demande fournie à cette fin et être accompagnée des documents suivants:

- Photocopie du certificat d'immatriculation.
- Attestation d'assurance-responsabilité.
- Chèque certifié au montant de \$500 pour chaque équipement soumissionné.
- Autres documents requis au devis.

Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des soumissions qui aura lieu à l'Hôtel de Ville de Charlesbourg, à 16:05 heures le jour correspondant, à la Salle Civique.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

LE GREFFIER DE LA VILLE:
ROSAIRE GODBOUT, O.M.A.

Le 15 juin 1979.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

appel d'offres

PROJET:
**AUTOMATISATION D'UN
SYSTÈME DE CHAUFFAGE**
DOSSIER: SP-219

Des soumissions pour la fourniture des pièces, de la main-d'œuvre et de l'équipement nécessaires à l'automatisation de deux (2) chaudières D.B. aquatubulaires, seront reçues au plus tard à 15:00 heures (heure locale) le 5 juillet 1979 par la Société des alcools du Québec, tel que stipulé au document d'appel d'offres.

Un versement de quinze (15.00) dollars est requis pour obtenir un document d'appel d'offres ainsi que pour chaque exemplaire additionnel. Ce montant n'est pas remboursable et est payable en argent comptant ou sous forme de chèque visé, tiré sur une banque à charte canadienne ou sur une caisse d'épargne ou de crédit du Québec à l'ordre de la Société des alcools du Québec. Le document complet d'appel d'offres est disponible du lundi au jeudi (inclusivement) de 8:30 heures à 17:00 heures et le vendredi de 8:30 heures à 13:00 heures, aux adresses suivantes:

SIÈGE SOCIAL
905, rue Delorimier
Montréal, Qué.
H2K 3V9

CENTRE DE DISTRIBUTION DE MONTRÉAL
7500, rue Tellier
Montréal, Qué.
H1N 3M7

CENTRE DE DISTRIBUTION DE QUÉBEC
2900, rue Einstein
Ste-Foy, Qué.
G1X 3X4

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société des alcools du Québec sont admises à soumissionner.

Le soumissionnaire doit fournir avec sa soumission, comme cautionnement de soumission, soit un chèque visé établi à l'ordre de la Société des alcools du Québec tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse d'épargne ou de crédit du Québec pour une valeur de dix pour cent (10%) du montant global de la soumission en monnaie légale du Canada, montant valide pour au moins quatre-vingt-dix (90) jours de la date d'ouverture des soumissions, soit une police de garantie équivalente, souscrite par une compagnie autorisée à se porter caution dans le Québec.

La Société des alcools du Québec se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et le soumissionnaire ne pourra prétendre à aucune indemnité ou compensation.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC
No. 200-03-00342-797

COUR SUPÉRIEURE
JACQUES LEFEBVRE, contremaître domicilié à 4888, rue Fredmir, Pierrefonds, district de Montréal, Québec, C.P. 1H1 1P8.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC
No. 200-03-00342-797

COUR SUPÉRIEURE
GERARD LEFEBVRE, fonctionnaire, domicilié à 124 avenue du Château, Ste-Foy, district de Québec, Québec, C.P. 1G1 1P8.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC
No. 200-03-00342-797

COUR SUPÉRIEURE
NARCISSE HAMELIN, propriétaire par indivis, en 1985, des lots quatre-cent quarante-quatre (444) et quatre-cent quarante-cinq (445-B) du cadastre officiel de la paroisse de St-Charles des Grondines, ses héritiers, représentants ou ayants droit et ayants cause, de lieux inconnus, Intimes.

ORDONNANCE

Il est ordonné aux intimés de comparaître à la requête en reconnaissance judiciaire du droit de propriété et en radiation d'un droit éteint, au greffe de la Cour Supérieure, au Palais de Justice, à Québec, district de Québec, dans les trente (30) jours de la présente publication, le tout pour faire valoir, à l'encontre de ladite requête, les droits qu'ils pourraient prétendre avoir sur ledits lots, ou partie d'iceux, sans quoi jugement pourrait être valablement rendu par défaut.

RAYMOND ROY, synde
610, Calixa-Lavallée
Québec G1S 3G6
Téléphone: 687-1271

Me Lord & St-Martin
637, du Cénacle
Beauport, P.Q.
Tél.: (418) 661-7715.

Geo. René Fournier J.C.S.

LA VILLE DE QUÉBEC

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que des offres cachetées, scellées, endossées pour:

"VENTE DES TERRAINS SUIVANTS":

Résidentiels, prêts à construire:
Rue François-Villon Lot 18-73
Rue Du Sémaphore 15 terrains

Commercial:
Boulevard Pierre-Bertrand Lot commercial, 74,100 pi.ca. et adressées au Greffier de la Ville, Hôtel de Ville de Québec, seront reçues jusqu'au mercredi 27 juin 1979, à ONZE HEURES A.M. (11:00 heures a.m.) (heure locale).

Les soumissionnaires sont priés de noter que le bureau du Greffier est habituellement fermé entre 12h15 et 13h45.

Les intéressés peuvent se procurer les formules d'offres et obtenir les renseignements pertinents en s'adressant au personnel de la division des Propriétés municipales, à la chambre 413, Hôtel de Ville de Québec.

La Ville ne s'engage pas à accepter la plus haute ni aucune des soumissions reçues.

Québec, le 12 juin 1979

Le Greffier de la Ville
Antoine Carrier, avocat

CORPORATION DE L'HÔPITAL SAINT-CROIX
APPEL D'OFFRES

PROJET:
Agrandissement et transformations, Hôpital Sainte-Croix, 570, rue Hériot, Drummondville, Québec, J2B 1C1

PROPRIÉTAIRE:
Corporation de l'Hôpital Sainte-Croix, 570, rue Hériot, Drummondville, Comté de Drummond, Québec, J2B 1C1
Téléphone: 819-478-1381

ARCHITECTE:
Laurent Joyal, 215, rue Lindsay, Drummondville, Comté de Drummond, Québec, J2C 1N8, téléphone: 819-472-7168

INGÉNIEURS EN STRUCTURE, MÉCANIQUE, ÉLECTRICITÉ, SERVICES EXTÉRIEURS:
Hamel, Ruel, Beaulieu et Associés, 150, rue Marchand, suite 600, Drummondville, Comté de Drummond, Québec, J2C 4N1, téléphone: 819-478-8191

INGÉNIEURS EN MÉCANIQUE DES SOUS:
Les Laboratoires Sherman Inc., 2805, rue Bonin, Sherbrooke, Comté de Sherbrooke, Québec, J1K 1C3, téléphone: 819-569-6789.

La Corporation de l'Hôpital Sainte-Croix, propriétaire, demande des soumissions pour l'agrandissement et les transformations à l'Hôpital Sainte-Croix, à Drummondville, Québec.

Seules sont autorisées à soumissionner pour l'exécution des travaux, les personnes ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus au bureau du Propriétaire, contre un dépôt de cent (\$100) qui sera remboursé au soumissionnaire s'il remet les plans et devis en bon état, dans les trente (30) jours qui suivent l'ouverture des soumissions. Tous ces documents seront disponibles à compter de 15:00 heures, le lundi 11 juin 1979.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé au montant de deux cent mille dollars (\$200,000) à l'ordre du Propriétaire, La Corporation de l'Hôpital Sainte-Croix, ou d'un cautionnement de soumission, établi au même montant valide pour une période de quarante-cinq (45) jours de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun égal à cinquante pour cent (50%) du montant du contrat.

Les soumissions (l'original et deux copies) dans des enveloppes cachetées et adressées au soussigné, seront reçues à La Corporation de l'Hôpital Sainte-Croix, 570, rue Hériot, Drummondville, jusqu'à 15 heures, heure en vigueur localement, le vendredi 13 juillet 1979, pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure. L'entrepreneur soumissionnaire a la responsabilité de s'assurer que les sous-traitants qu'il a choisis dans les spécialités ci-dessous mentionnées, lui fourniront, à leurs frais, un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun pour 50% du prix du contrat de la spécialité.

MONTANT DU CHEQUE VISE OU CAUTIONNEMENT DE SOUSMISSION EN DOLLARS

SPECIALITES		
Maçonnerie (fourniture et pose)	(huit mille)	\$8,000
Toiture et solin:	(quatre mille)	\$4,000
Ascenseur	(dix mille)	\$10,000
Plomberie, chauffage, protection incendie, nettoyage par le vide	(seize mille)	\$16,000
Ventilation, réfrigération	(vingt-neuf mille)	\$29,000
Contrôles	(quatre mille)	\$4,000
Gaz médicaux	(quatre mille)	\$4,000
Isolation	(trois mille)	\$3,000
Electricité	(trente-sept mille)	\$37,000
Intercommunication	(trois mille)	\$3,000

Les soumissions de ces sous-traitants seront accompagnées d'un chèque visé au montant stipulé ci-dessus, fait à l'ordre du propriétaire, ou d'un cautionnement de soumission établi au même montant, valide pour soixante jours (60) de la date d'ouverture des soumissions.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission.

Toutes les soumissions devront être faites conformément aux dispositions de l'arrêté en conseil 3322 en date du 8 novembre 1972. Le Propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ou quelque autre des soumissions reçues.

N. ROCK BEAUDET, Directeur général
Drummondville, le 7 juin 1979